VILLE DE



# **COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL
31 mars 2022

Date de convocation : 24/03/2022

Nombre de conseillers : 33

- En exercice : 33- Présents : 26- Absents : 2- Représentés : 5

- Votants : 31 (30 votants pour le compte administratif, le maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, de 20<sup>h</sup>15 à 20<sup>h</sup>20.)

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, salle des fêtes, 6 rue de Sucy, le 31 mars 2022 à 19h00 sous la présidence de M. Régis CHARBONNIER, maire de Boissy-Saint-Léger.

**Présents**: M. Régis CHARBONNIER, Mme Evelyne NOURY, M. Fabrice NICOLAS, Mme Muriel FERRY (arrivée à 19h15), M. Michel BARTHES, M. Pierre CHAVINIER, Mme Jacqueline PICHON, M. Thierry VASSE, Mme Touria HAFYANE, Mme Claire GASSMANN, M. Stéphane MAUGAN, Mme Marie CURIE, M. Zouhir AGHACHOUI, Mme Claire CHAUCHARD, M. Eric MORGENTHALER (arrivée à 19h25), M. Adama CISSOKHO, M. Jacques DJENGOU-MBOULE, M. Bakary DIABIRA, Mme Marie-Angèle YAPO, M. Ludovic NORMAND, Mme Evelyne BAUMONT, Mme Laure THIBAULT, M. Moncef JENDOUBI, Mme Claire DE SOUSA, M. Christophe FOGEL, Mme Pascale ISEL.

Absents ayant donné procuration: Mme Odile BERNARDI représentée par Mme Evelyne NOURY, Mme Amelle NAIT AMARA représentée par Mme Muriel FERRY, M. Taylan TUZLU représenté par M. Michel BARTHES, Mme Martine KLAJNBAUM représentée par M. Ludovic NORMAND, M. Christian LARGER représenté par Mme Pascale ISEL.

**Absents :** Mme Ingrid CITERNE, M. Fabrice NGALIEMA.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Evelyne NOURY est désignée pour remplir cette fonction.

M. Olivier PIOT, Directeur général des services, M. Eric ATTANASIO, Directeur général adjoint des services, M. Jean-Luc BESSAS, Directeur des services techniques, Mme Aline KELLECI, Directrice des finances et Mme Ann-Gaëlle PERROUAS, assistante du DGS, assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h07.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022.
- 2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
- **3.** Décisions prises par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».

#### **EDUCATION ET LOISIRS**

4. Demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique.

#### **SERVICES TECHNIQUES**

- 5. Adoption du plan local de mobilité de GPSEA.
- **6.** Adhésion au SIGEIF de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au titre de la compétence organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

#### **URBANISME**

**7.** Autorisation donnée au maire de signer le protocole d'accord et la convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage entre le département du Val de Marne et la ville pour la construction d'un centre de PMI au sein du pôle petite enfance.

#### **FINANCES**

- 8. Présentation de l'état annuel des indemnités des élus.
- **9.** Approbation du compte de gestion exercice 2021.
- 10. Adoption du compte administratif exercice 2021.
- **11.** Affectation définitive des résultats exercice 2021.
- **12.** Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales 2022.
- 13. Adoption du budget primitif ville 2022.
- 14. Attribution de la subvention de fonctionnement 2022 au CCAS.

#### **CULTURE**

- 15. Attribution des subventions aux associations.
- 16. Solidarité Ukraine: attribution d'une subvention exceptionnelle à UNICEF France.
- 17. Boissy plage : convention de mécénat.

#### **SPORTS**

**18.** Autorisation donnée au maire de déposer toutes demandes de subvention pour la construction de quatre terrains de basket 3x3 sur le complexe sportif Maurice Préault à proximité du gymnase Paule Baudouin.

# POINT N°01: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa, M. Christian Fogel) et 2 abstentions (M. Régis Charbonnier, Mme Marie Curie) liées à l'absence de ceux-ci lors de la séance, le procès-verbal de la séance du 10 février 2022.

# POINT N°02 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

N°	DATE	SERVICE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT
2022-12	26/01/2022	Finances		Paiement avant ordonnancement : acquisition d'une parcelle cadastrée - 4C rue de Paris.	Dépôt de garantie : 10% du prix de cession.
2022-13	26/01/2022	Petite Enfance	Mme Josette SERRES 1 rue du pot qui mousse 92350 Le Plessis Robinson	Convention : conférence du 19/03/2022 dans le cadre du "Mois doux".	400 € (non assujetti à la TVA)
2022-14	27/01/2022	Relations publiques	M. Patrick DAYEN Lieu dit Le Château 32120 Serempuy	Achat d'un tableau historique représentant l'église de Boissy-Saint- Léger en 1847.	500€
2022-15	28/01/2022	CCAS	Convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement type F3, 3 rue de Valenton. Convention du 01/01/2022 au 31/12/2023.	551,25 €
2022-16	31/01/2022	Marchés publics	Société SEA 6 avenue Jean Jaurès 91690 Saclas	Avenant n°01 au marché curage sur les réseaux d'assainissement des bâtiments communaux.	Pas d'incidence financière
2022-17	31/01/2022	CCAS	Résiliation d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal.	Logement type F3, 3 rue de Valenton. Résiliation à compter du 31/12/2021.	Restitution de la caution de 551,25€.
2022-18	01/02/2022	Marchés publics	Société Wex Europe Services 20 rue Cambon 75001 Paris	Avenant n°01 au marché relatif à la fourniture de carburants à l'aide de cartes accréditives et prestations annexes.	Pas d'incidence financière
2022-19	02/02/2022	SEL	MSSA DAVID 8 place de la peupleraie 94470 Boissy-Saint-Léger	Convention : ateliers sportifs 2022 du point information jeunesse (26 séances au Forum).	1430 € (non assujetti à la TVA)
2022-20	02/02/2022	SEL	Auto-école "Boissy Auto-Ecole" 3 rue de Paris 94470 Boissy-Saint-Léger	Convention : bourse au permis - Point Information Jeunesse	10 000 € (TVA 20%)
2022-21	02/02/2022	SEL	JSB Conseil Médias et Spectacles 83 rue Pasteur 95320 Saint-Leu-la-Forêt	Convention: atelier web radio podcast pour le concours audiovisuel du club des jeunes (fév. 2022).	2 547,70 € (non assujetti à la TVA)
2022-22	03/02/2022	SEL	IFAC 53 rue du révérend père Christian Gilbert 92600 Asnières sur Seine	Convention: formations BAFA du Point Information Jeunesse (avril, octobre et novembre 2022).	8 700 € (non assujetti à la TVA)
2022-23	04/02/2022	SEL	Scolarius Stages Intensif Evolukid 14 rue du port 92000 Nanterre	Convention : atelier sensibilisation au cyber harcèlement.	1 500 € (non assujetti à la TVA)

2022-24	07/02/2022	DAC	Promotion Rock'Fort 45 rue Saint Roch 43200 Yssingeaux	Avenant n°02 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Pierre est cheLoup". Reprogrammation au 19/05/2022 suite à annulation (crise sanitaire).	Pas d'incidence financière.
2022-25	07/02/2022	DAC	Association La relative 33 chemin des marinières 32550 Pavie	Avenant n°01 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Quel Cirque !". Reprogrammation en mars 2022 (suite à annulation Covid) de 8 représentations dans les écoles Rostand B et Bois Clary.	Pas d'incidence financière.
2022-26	07/02/2022	DAC	Cie En Chantier(S) asbl 40 chaussée de Ghislenghien 7830 Silly - Belgique	Avenant n°01 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Truelle Destin". Report des 3 représentations en raison de la situation sanitaire.	Pas d'incidence financière.
2022-27	07/02/2022	DAC	Cie Le Homard Bleu 160 chemin de Fachet 26770 Taulignan	Avenant n°01 au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée". Reprogrammation au 03/06/2022 suite à annulation en raison de la situation sanitaire.	Pas d'incidence financière.
2022-28	09/02/2021	SEL	AI TECH FRENCH Formation 51 avenue du bac 94210 Saint Maur des Fossés	Convention : formation réparation smartphone - PIJ	7 700 € (TVA 20%)
2022-29	14/02/2022	Marchés publics	Société SARRE et MOSELLE 17 avenue Poincarré 57400 Sarrebourg	Avenant n°02 au marché assurance dommage ouvrage et tous risques chantier pour la construction d'un gymnase.	4 121,21 €
2022-30	15/02/2022	Marchés publics	Mobidecor 26 rue de Montévido 75016 Paris	Avenant n°04 au marché relatif aux travaux pour la construction d'un gymnase, lot 7 : menuiseries intérieures.	Pas d'incidence financière.
2022-31	16/02/2022	Marchés publics	Norba lle de France nord ZI les Mardelles 2 rue François Arago 93605 Aulnay sous Bois cedex	Avenant n°01 au marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries et installation d'une ventilation mécanique en vue de l'insonorisation du groupe scolaire J. Prévert et des logements afférents - lot 1 menuiseries extérieures et occultations.	Modification taux TVA : 20% pour les travaux et 5,5% pour les logements.
2022-32	17/02/2022	Marchés publics	Société Huard route de Gisy Bâtiment 16 burospace 91570 Bièvres	Avenant n°1 au marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries et installation d'une ventilation mécanique en vie de l'insonorisation du groupe scolaire Jacques Prévert et des logements afférents de la ville de Boissy Saint Léger. Lot 2 : ventilation.	Pas d'incidence financière.
2022-33	17/02/2022	SEL	SARL Technifroid 4 rue Gustave Madiot 91070 Bondoufle	Contrat de maintenance préventive des écoles, salle des fêtes et centre aéré de la ville.	4 920 € TTC (TVA 20%)
2022-34	21/02/2022	ST		Demande de subvention au titre de la DETR 2022 : groupe scolaire Jacques Prévert - remplacement de deux chaudières vétustes au gaz par une chaudière conforme à la réglementation et de sa GTC.	Pas d'incidence financière.

2022-35	21/02/2022	ST		Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 : groupe scolaire élémentaire du Bois Clary - création d'une salle de classe supplémentaire.	Pas d'incidence financière.
2022-36	23/02/2022	DAC	Association LAB//SEM Maison des associations 3 place Anatole France 93310 Le Pré Saint Gervais	Avenant n°01 au contrat de cession - Parade (Petite). 3 représentations en mars 2022.	3 837,60 € TTC
2022-37	25/02/2022	SEL	Association SUD Ile de France Secourisme 3 rue Marguerite Duras 91280 Saint Pierre du Perray	Convention de formation Prévention et Secours Civiques 1 au PIJ.	650 € (non assujetti à la TVA)
2022-38	25/02/2022	SEL	So-coaching 1 rue du Docteur Ramon 94000 Créteil	Convention d'ateliers sportifs So Coaching au PIJ.	960 € (non assujetti à la TVA)
2022-39	07/03/2022	Relations publiques	AVEVY (DRAPO) 15 rue Lamartine 91800 Brunoy	Renouvellement de l'adhésion à l'association AVEVY - Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres.	851,60 €
2022-40	07/03/2022	Relations publiques	Association des maires de France 41 quai d'Orsay 75343 Paris Cedex 07	Renouvellement de l'adhésion à l'association AMF - Association des Maires de France.	
2022-41	07/03/2022	Relations publiques	Association des maires du 94 21/29 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil	Renouvellement de l'adhésion à l'association AM94 - Association des Maires du Val de Marne.	1362,56 € (TVA non applicable)
2022-42	07/03/2022	Relations publiques	AFCDRP - Maires pour la Paix France - Hôtel de ville 92243 Malakoff Cedex	Renouvellement de l'adhésion à l'association AFCDRP - Maire pour la Paix France.	
2022-43	07/03/2022	Marchés publics	Association ADAV 6 marche de cheneau 59380 Bergues	Marché relatif aux séjours enfants et adolescents année 2022, lot 1 : séjours été enfants de 6 à 9 ans.	Coût par enfant 985€
2022-44	07/03/2022	Marchés publics	Association ADAV 6 marche de cheneau 59380 Bergues	Marché relatif aux séjours enfants et adolescents, lot 2 : séjours été enfants de 10 à 13 ans.	Coût par enfant 1 015 €
2022-45	07/03/2022	Marchés publics	Association Planète Aventures 2 allée du général Koenig 59130 Lambersart	Marché relatif aux séjours enfants de 14 à 17 ans été 2022.	Coût par enfant 1 100 €
2022-46	10/03/2022	Marchés publics	Société HUARD Route de Gisy - bâtiment 16 - burospace 91 570 Bièvres	Notification travaux pour la réfection et l'amélioration des installations de chauffage, ventilation et climatisation du « forum » lot 1 : ventilation	81 346,07 € TTC
2022-47	10/03/2022	Marchés publics	Société HUARD route de Gisy - bâtiment 16 - burospace 91 570 Bièvres	Notification travaux pour la réfection et l'amélioration des installations de chauffage, ventilation et climatisation du « forum » lot 2 : électricité	29 122,65 € TTC
2022-48	11/03/2022	Marchés publics	Société BJ architectes 14 rue des meuniers 75012 Paris	Notification marché relatif à une mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de logements, des parties communes et d'une boutique éphémère situés 15 rue de Paris à Boissy-Saint-Léger.	35 310 € TTC

# POINT N°03 : DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSMENT PUBLIC TERRITORIAL « GRAND PARIS SUD EST AVENIR ».

N° décision	Date	Titre
N°DC2021/961	07/12/21	Adoptant le marché n°S210172 relatif à une mission de diagnostic et de conseil pour le développement du service de production et de livraison des repas de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/962	07/12/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S190101 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réaménagement du bâtiment Marco Polo à Sucy-en-Brie
N°DC2021/963	07/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S190163 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'étanchéité de la toiture du gymnase de Marolles-en-Brie et climatisation ou rafraichissement des salles de danse
N°DC2021/964	07/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché N°S190064 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remplacement des canalisations d'eau froide & d'eau chaude sanitaire de la tribune présidentielle au stade Dominique Duvauchelle à Créteil : distribution, bouclage et production
N°DC2021/965	07/12/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S190202 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre aux travaux de désamiantage et de réaménagement intérieur de la piscine de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/966	07/12/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S200141 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remplacement de la couverture des tennis couverts au sein du complexe sportif du Belvédère à Ormesson-sur-Marne
N°DC2021/967	07/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S210064 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de mise en conformité de l'accessibilité PMR, changement des blocs de secours, pose d'un éclairage de service et remise en état des espaces techniques dans la petite salle de la MAC de Créteil
N°DC2021/968	07/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S210085 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'aménagement et de relogement des Restaurants du Cœur dans le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/969	07/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S210119 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'aménagement d'une maison de santé à Noiseau
N°DC2021/970	07/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S190221 relatif à la mission de diagnostic et préconisations relative aux travaux de ravalement des façades bois et traitement des cadres bois de l'hôtel d'entreprises de Chennevières-sur-Marne
N°DC2021/971	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit de l'établissement CFA AFASEC
N°DC2021/972	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit du Collège Georges Brassens
N°DC2021/973	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit de l'association Conservatoire de Marolles-en-Brie
N°DC2021/974	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit de l'association l'Etoile Marollaise
N°DC2021/975	07/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations

		immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes	
N°DC2021/976	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit de l'association Marolles Handball	
N°DC2021/977	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit de l'association Rencontres Marollaises	
N°DC2021/978	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Gymnase de Marolles-en-Brie au profit de l'association Y'akadansé	
N°DC2021/979	07/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil	
N°DC2021/980	07/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie	
N°DC2021/981	07/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger	
N°DC2021/982	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association Nautique Club Noiséen	
N°DC2021/983	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association ASPSB du Commissariat de Boissy-Saint-Léger	
N°DC2021/984	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint- Léger au profit de l'association Autisme en IDF SESSAD Les Comètes	
N°DC2021/985	07/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint- Léger au profit du Collège Blaise Cendrars de Boissy-Saint-Léger	
N°DC2021/986	07/12/21	Portant création de vacation dans le cadre de la saison artistique au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil	
N°DC2021/987	07/12/21	Portant création de vacations dans le cadre des activités culturelles de la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela	
N°DC2021/988	07/12/21	Portant création de vacation dans le cadre de l'activité du conservatoire de Bonneuil-sur- Marne	
N°DC2021/989	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du collège Nicolas Boileau de Chennevières-sur-Marne	
N°DC2021/990	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du collège Jean Moulin de La Queue-en-Brie	
N°DC2021/991	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du collège Molière de Chennevières-sur-Marne	
N°DC2021/992	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du Cercle Nautique des Bordes de Chennevières-sur-Marne	
N°DC2021/993	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du Cercle Nautique des Bordes	
N°DC2021/994	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit du centre de secours de Sucy-en-Brie	

N°DC2021/995	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association Espace Sportif de Sucy Natation
N°DC2021/996	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'association A Bout de Souffle
N°DC2021/997	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du collège Antoine de Saint-Exupéry d'Ormesson-sur-Marne
N°DC2021/998	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne
N°DC2021/999	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du Centre de Secours de Champigny-sur-Marne
N°DC2021/1000	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du l'Union Sportive des Policiers du Commissariat de Champigny-sur-Marne
N°DC2021/1001	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Complexe Sportif du Val-de-Seine au profit de l'Union Sportive Alfortville Athlétisme
N°DC2021/1002	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Complexe Sportif du Val-de-Seine au profit de l'Union Sportive Alfortville Cyclisme
N°DC2021/1003	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Complexe Sportif du Val-de-Seine au profit de l'Union Sportive Alfortville Pétanque
N°DC2021/1004	08/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Complexe Sportif du Val-de-Seine au profit de l'Union Sportive Alfortville Rugby
N°DC2021/1005	09/12/21	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé sur la parcelle cadastrée section AW n°420 sise 11 bis place de l'église à Sucy-en-Brie
N°DC2021/1006	09/12/21	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier d'Île-de-France à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 19 boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/1007	09/12/21	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier d'Île-de-France à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 31 boulevard de la gare à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/1008	09/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 8 avenue des lys à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/1009	10/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association science technologie société
N°DC2021/1010	10/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Compagnie du Chameau"
N°DC2021/1011	10/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "De-Ci De-Là"
N°DC2021/1012	10/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie "Les Contes Itinérants"
N°DC2021/1013	10/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny

N°DC2021/1014	13/12/21	Adoptant une convention avec l'Etat relative à l'attribution de la subvention au titre du fonds "Transformation numérique des territoires" pour les collectivités territoriales
N°DC2021/1015	15/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire de l'atelier n°4 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société ACS
N°DC2021/1016	15/12/21	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°15 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue avec la société PF94
N°DC2021/1017	15/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec le docteur en neurosciences et psychologue Albert MOUKHEIBER
N°DC2021/1018	15/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autoentrepreneur Célestin Monteil
N°DC2021/1019	15/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Editions Bruno Doucey"
N°DC2021/1020	15/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la société "Editions Bruno Doucey"
N°DC2021/1021	15/12/21	Adoptant le contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle avec la société "La Compagnie des Possibles"
N°DC2021/1022	15/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec la Ligue de l'Enseignement du Val- de-Marne
N°DC2021/1023	15/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autrice-illustratrice Julia CHAUSSON
N°DC2021/1024	15/12/21	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption au SAF 94 à l'occasion de l'aliénation du bien situé 9 rue d'Estienne d'Orves à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/1025	15/12/21	Adoptant le marché n°S210169 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Atlas territorial de la biodiversité et d'un plan d'actions
N°DC2021/1026	15/12/21	Adoptant le marché n°S210180 relatif au renouvellement des licences antivirus de la solution sécurité informatique Sophos
N°DC2021/1027	16/12/21	Autorisant l'occupation de la médiathèque Bernard Ywanne située 1 rue de la Commune à Bonneuil-sur-Marne par Madame Loraine Motti afin d'y réaliser une fresque sur le thème des livres et contes
N°DC2021/1028	16/12/21	Adoptant la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Engagement et participation des enfants et des jeunes" pour l'année 2021 pour le projet "Les Promeneurs du Net" avec la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela
N°DC2021/1029	16/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2021/1030	17/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien situé 61 rue de Maison Blanche à Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/1031	17/12/21	Adoptant le contrat de prestation de services avec la compagnie "Pirouette Queue de Cerise"
N°DC2021/1032	17/12/21	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteur Laurent PETITMANGIN
N°DC2021/1033	17/12/21	Adoptant la convention portant attribution d'une subvention par la Région Ile-de-France relative au projet de mise à disposition gracieuse de composteurs et lombricomposteurs individuels aux habitants du territoire

N°DC2021/1034	17/12/21	Adoptant la convention portant attribution d'une subvention par la Région Ile-de-France relative au projet d'implantation des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets sur
		l'aire d'accueil des gens du voyage de Créteil
N°DC2021/1035	17/12/21	Adoptant la convention portant attribution d'une subvention par la Région Île-de-France relative au projet d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
N°DC2021/1036	17/12/21	Adoptant la convention de mise à disposition de l'exposition "La Cour des Contes" avec la société "Atelier IN8"
N°DC2021/1037	17/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2021/1038	20/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S200062 relatif au transport d'un agent en situation de handicap pour des trajets domicile/travail pour les années 2020 et 2021
N°DC2021/1039	20/12/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°S190210 relatif aux prestations de conception, réalisation, maintenance et hébergement de sites internet pour la promotion du Territoire de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/1040	21/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2021/1041	21/12/21	Adoptant la convention de mise à disposition du hall et de l'auditorium du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi avec la commune de Créteil pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année à destination des enfants des centres de loisirs de la ville
N°DC2021/1042	21/12/21	Sollicitant une subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour la relocalisation des "Restaurants du Coeur" dans le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale à Boissy-Saint-Léger dans le cadre du plan France Relance
N°DC2021/1043	21/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S190144 relatif à la mise à disposition d'agents de remplacement pour le service de la propreté urbaine en particulier, ainsi que pour d'autres services opérationnels de GPSEA et de la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2021/1044	21/12/21	Adoptant la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2021/2022" pour la médiathèque des Bleuets à Créteil
N°DC2021/1045	21/12/21	Adoptant la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2021/2022" pour la média-ludothèque du Palais à Créteil
N°DC2021/1046	21/12/21	Adoptant la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2021/2022" pour la médiathèque de l'Abbaye-Nelson Mandela à Créteil
N°DC2021/1047	21/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage commercial comprenant des bureaux, des locaux techniques et sanitaires et divers emplacements de stationnement extérieurs situés 6 rue Séjourné à Créteil, cadastrés section AN n°113, 114 et 239
N°DC2021/1048	21/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminée sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2021/1049	22/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le commerce correspondant aux lots 14 et 17, situé au sein de la Place du Forum de Marolles, Avenue de la Belle Image à Marolles-en-Brie, sur la parcelle cadastrée AP n°163

N°DC2021/1050	22/12/21	Approuvant la cession de cinq véhicules économiquement et techniquement irréparables au profit de la société carrosserie VLR
N°DC2021/1051	27/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2021/1052	27/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n°1 au sein de l'ensemble immobilier situé 143 rue Paul Vaillant Couturier à Alfortville
N°DC2021/1053	29/12/21	Adoptant l'avenant n°2 au bail commercial conclu le 28 septembre 2018 avec la société L'ARENA pour le local n°128 situé au sein du centre commercial du Palais à Créteil
N°DC2021/1054	29/12/21	Adoptant le marché n°S210184 relatif à des prestations de création et d'adaptation graphique de supports de communication pour les besoins de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/1055	29/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2021/1056	29/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2021/1057	29/12/21	Adoptant l'avenant n°2 au marché n°F180150 relatif à la fourniture de livres numériques et prestations associées pour les médiathèques de Grand Paris Sud Est Avenir (2018-2021)
N°DC2021/1058	29/12/21	Adoptant le marché n°T210181 relatif aux travaux de désamiantage et réaménagement intérieur de la piscine de Bonneuil-sur-Marne - Lot n°2 : Démolitions/faux-plafond/plâtrerie/menuiseries intérieures/faïence
N°DC2021/1059	29/12/21	Adoptant le marché n°T210182 relatif aux travaux de désamiantage et réaménagement intérieur de la piscine de Bonneuil-sur-Marne - Lot n°3 : Menuiseries extérieures
N°DC2021/1060	29/12/21	Adoptant le marché n°T210183 relatif aux travaux de désamiantage et réaménagement intérieur de la piscine de Bonneuil-sur-Marne - Lot n°4 : Electricité-SSI
N°DC2021/1061	29/12/21	Adoptant le marché n°S210171 relatif à la mise en œuvre et à la maintenance d'un système de gestion informatisée de l'accès aux deux déchetteries de Sucy-en-Brie et La Queue-en-Brie
N°DC2021/1062	29/12/21	Adoptant l'avenant n°3 au marché n°S210001 relatif à la location, la maintenance et l'installation de fontaines à eau branchées sur le réseau d'eau dans les locaux de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/1063	30/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°S190228 relatif à la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à un audit de fin de contrat et à une procédure de renouvellement de concession de service public de l'eau potable de la commune de Marolles-en-Brie
N°DC2021/1064	30/12/21	Adoptant l'Avenant n°2 au marché n°S190046, relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de réaménagement de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres
N°DC2021/1065	31/12/21	Adoptant le marché n°S220008 relatif à la mise à disposition d'un personnel à l'espace emploi du Plateau Briard à Marolles-en-Brie
N°DC2021/1066	31/12/21	Adoptant le marché n°S220013 relatif à la maintenance préventive et curative des équipements péagers du parking de la Brèche à Créteil
N°DC2021/1067	31/12/21	Adoptant la convention avec l'Etat relative à l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'une épicerie solidaire des Restaurants du Coeur à Boissy-Saint-Léger dans le cadre de la mesure "Alimentation locale et solidaire" du Plan France Relance

N°DC2021/1068	31/12/21	Adoptant le marché n°S220009 relatif aux prestations de conception, réalisation maintenance et hébergement de sites Internet pour la promotion du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2021/1069	31/12/21	Adoptant l'avenant n°1 au marché n° S200049 relatif aux prestations d'entretien et de dépannage des défibrillateurs de marque ' SCHILLER ' installés dans les bâtiments de Grand Paris Sud Est Avenir (2020-2023)
N°DC2021/1070	31/12/21	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/001	03/01/22	Adoptant la convention de mise à disposition de locaux à l'association "Université Inter- Age"
N°DC2022/002	03/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Cantaya"
N°DC2022/003	03/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Compagnie Rualité"
N°DC2022/004	04/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny
N°DC2022/005	04/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un local d'activités correspondant au lot n°12 situé au sein de la place du Forum de Marolles, avenue de la belle Image à Marolles-en-Brie, sur la parcelle cadastrée AP n°163
N°DC2022/006	04/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien immobilier situé 77 avenue de Paris à Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/007	05/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du bureau n°203 de la pépinière-hôtel d'entreprises Citec conclue avec la société TEAMLY DIGITAL
N°DC2022/008	05/01/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du bureau n°6 de la pépinière-hôtel d'entreprises Atelier 47 Chennevières conclue le 15 janvier 2021 avec la société FD-TRANSPORTS
N°DC2022/009	06/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auto-entrepreneur Célestin Monteil
N°DC2022/010	07/01/22	Adoptant la convention de prêt d'un tapis de danse scénique à la commune de Limeil- Brévannes
N°DC2022/011	10/01/22	Rapportant la décision n°DC2021/1061 du 29 décembre 2021 et adoptant le marché n°S210171 relatif à la mise en œuvre et à la maintenance d'un système de gestion informatisée de l'accès aux deux déchetteries de Sucy-en-Brie et de La Queue-en-Brie
N°DC2022/012	10/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du Cercle Nautique des Bordes (commune de la Queue-en-Brie)
N°DC2022/013	10/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit du Cercle Nautique des Bordes (commune d'Ormesson-sur-Marne)
N°DC2022/014	10/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de l'association Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne
N°DC2022/015	11/01/22	Adoptant l'accord de confidentialité "Parcours de Cybersécurité" avec la société INTRINSEC Sécurité
	1	

N°DC2022/016	12/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Créteil
N°DC2022/017	12/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°43 et n°270 au sein de l'immeuble situé 107 avenue du Général de Gaulle à Créteil
N°DC2022/018	13/01/22	Adoptant le marché n°F220010 relatif à la fourniture de tapis de plantes annuelles et bisannuelles ou bruts adaptables aux mobiliers urbains et de tapis bruts sans végétaux, lot n°1 - Fourniture de plantes annuelles, bisannuelles cultivées en tapis
N°DC2022/019	13/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne
N°DC2022/020	13/01/22	Adoptant la convention de résiliation amiable de la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue le 24 avril 2015 avec la société CITRAGE
N°DC2022/021	14/01/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire des bureaux n°203 et 204 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue avec la société TEAMLY DIGITAL
N°DC2022/022	14/01/22	Adoptant la convention de mise à disposition d'une exposition avec la Galerie Robillard
N°DC2022/023	17/01/22	Prolongeant le délai de garantie de parfait achèvement du marché n°NOI2003 relatif aux travaux de construction d'une halle de tennis de deux courts avec annexes à Noiseau - Lot n°2 : Bâtiments TCE
N°DC2022/024	18/01/22	Adoptant la convention avec la Métropole du Grand Paris relative à l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation de la médiathèque/espace culturel et du Relais Assistants Maternels (RAM) sur le site de l'ancienne école Charles de Gaulle à Mandres-les-Roses dans le cadre du Fonds d'Intérêt Métropolitain (FIM)
N°DC2022/025	18/01/22	Adoptant le marché n°S210157 relatif aux prestations de nettoyage des vitreries des bâtiments et des équipements de GPSEA et prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mandela à Créteil - Lot n°2 : Prestations de nettoyage des locaux de la médiathèque de l'abbaye Nelson Mandela
N°DC2022/026	18/01/22	Adoptant la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dans le cadre du dispositif "Engagement et participation des enfants et des jeunes" pour l'année 2021 pour le projet intitulé "Réalisation d'un court métrage"
N°DC2022/027	18/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2022/028	18/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de la commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2022/029	19/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Limeil-Brévannes
N°DC2022/030	19/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2022/031	19/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de l'Inspection de l'Education Nationale et de la commune de La Queue-en-Brie
N°DC2022/032	19/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de l'Inspection de l'Education Nationale et de la

		commune de Chennevières-sur-Marne
N°DC2022/033	19/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de l'Inspection de l'Education Nationale et de la commune d'Ormesson-sur-Marne
N°DC2022/034	19/01/22	Portant délégation du droit de préemption urbain au SAF 94 à l'occasion de l'aliénation du bien situé 89 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Villecresnes
N°DC2022/035	19/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Ville des Musiques du Monde"
N°DC2022/036	21/01/22	Adoptant la convention de résiliation amiable de la convention d'occupation précaire du bureau n°209 de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue le 16 février 2016 avec la société STERISCIENCE
N°DC2022/037	21/01/22	Adoptant la convention de résiliation amiable de la convention d'occupation précaire du bureau n°112 de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue le 14 février 2014 avec la société SENSEL MEASUREMENT
N°DC2022/038	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de l'Inspection de l'Éducation Nationale et de la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2022/039	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de la commune de Sucy-en-Brie
N°DC2022/040	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne au profit de l'association Animation Jeunesse Energie et de la commune du Plessis-Trévise
N°DC2022/041	21/01/22	Adoptant les conventions d'accueil de bénévoles pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi du Plateau Briard dans le cadre de l'espace emploi situé à Marolles-en-Brie
N°DC2022/042	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sucy-en-Brie au profit de la commune de Noiseau
N°DC2022/043	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint- Léger avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et de la commune de Noiseau
N°DC2022/044	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint- Léger avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/045	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Boissy-Saint- Léger avec la commune de Boissy-Saint-Léger
N°DC2022/046	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Chennevières-sur-Marne avec l'Inspection de l'Education Nationale et la commune du Plessis-Trévise
N°DC2022/047	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe sportif du Belvédère d'Ormesson-sur-Marne au profit de l'association "Les Hélianthes d'Ormesson"
N°DC2022/048	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe sportif du Belvédère d'Ormesson-Sur-Marne au profit de l'association "SB Fitness"
N°DC2022/049	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe sportif du Belvédère d'Ormesson-Sur-Marne au profit de l'association "USO Football"
N°DC2022/050	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe sportif du Belvédère

		d'Ormesson-sur-Marne au profit de l'association "USO Pétanque"
N°DC2022/051	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe sportif du Belvédère d'Ormesson-sur-Marne au profit de l'association "USO Tennis"
N°DC2022/052	21/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du complexe sportif du Belvédère d'Ormesson-sur-Marne au profit de l'association "Yoga Sports Détente"
N°DC2022/053	21/01/22	Déposant une demande d'autorisation de créer, d'aménager ou de modifier auprès de la mairie de Créteil pour les travaux de la petite salle de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil
N°DC2022/054	21/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville
N°DC2022/055	24/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 1-3-5-7-9 rue de Bonneuil à Sucy-en-Brie, sur la parcelle cadastrée n°AZ 295-297
N°DC2022/056	24/01/22	Adoptant le marché n°T220007 relatif aux travaux modificatifs à la Maison de Santé à Noiseau
N°DC2022/057	25/01/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du bureau n°309 de la pépinière-hôtel d'entreprises Descartes à Limeil-Brévannes conclue le 13 janvier 2021 avec la société AD SENIORS 94 CENTRE
N°DC2022/058	25/01/22	Adoptant le marché n°C220017 relatif à l'organisation de formations aux outils de bureautique pour les agents de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/059	25/01/22	Adoptant le marché n°C220025 relatif à la formation de préparation au certificat de qualification professionnelle d'animateur de loisir sportif pour un agent de la Direction des services urbains
N°DC2022/060	25/01/22	Adoptant le marché n°C220026 relatif à la formation de Qi Gong à destination d'un agent du conservatoire Marcel Dadi de Créteil
N°DC2022/061	25/01/22	Déclarant sans suite la consultation relative à l'achat de matériels informatiques
N°DC2022/062	25/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Science Technologie Société
N°DC2022/063	25/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Pluriels 94"
N°DC2022/064	27/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Sans dessus de sons"
N°DC2022/065	27/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'autrice et réalisatrice Gladys PELTIER
N°DC2022/066	27/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "L'Amicale RATP DOM TOM"
N°DC2022/067	27/01/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de l'activité du conservatoire Marcel Dadi de Créteil
N°DC2022/068	27/01/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil
N°DC2022/069	28/01/22	Adoptant la convention de prestation de service avec l'association "XXI.N musiques en création"
N°DC2022/070	28/01/22	Adoptant la convention de prestation de service avec les Éditions Sarbacane

N°DC2022/071	28/01/22	Portant retrait de l'adhésion de Grand Paris Sud Est Avenir à l'association "Initiative Ile- de-France"			
N°DC2022/072	28/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine à Créteil au profit de l'association "USC Canoé"			
N°DC2022/073	28/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de la Lévrière à Créteil au profit de l'association USC Multisport			
N°DC2022/074	31/01/22	Déposant une demande de permis de construire pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une ressourcerie et de relogement des Restaurants du Cœur dans le bâtiment de l'ancienne cuisine centrale à Boissy-Saint-Léger			
N°DC2022/075	31/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville			
N°DC2022/076	31/01/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne			
N°DC2022/077	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil- Colombier au profit du Collège Laplace de Créteil			
N°DC2022/078	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Colombier au profit du Collège Pasteur de Créteil			
N°DC2022/079	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Colombier au profit du Collège Schweitzer de Créteil			
N°DC2022/080	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Sainte Catherine à Créteil au profit du Collège Victor Hugo de Créteil			
N°DC2022/081	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Colombier et La Lévrière au profit de l'association USC Triathlon			
N°DC2022/082	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Colombier et La Lévrière au profit du CCAS Club séniors de la ville de Créteil			
N°DC2022/083	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Colombier et Sainte Catherine au profit du Collège De Maillé à Créteil			
N°DC2022/084	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - La Lévrière au profit du Collège Issaurat de Créteil			
N°DC2022/085	31/01/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Collectif la Fugue"			
N°DC2022/086	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine de Créteil au profit de l'association Créteil Subaquatique A.C.S			
N°DC2022/087	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherinede de Créteil au profit de l'association APOGEI 94 - Etablissement M. HUET Centre d'accueil de jour "Coffignal"			
N°DC2022/088	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine de Créteil au profit de l'association "IME La Nichée"			
N°DC2022/089	31/01/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale La Lévrière de Créteil au profit de l'association Alpha Loisirs			
N°DC2022/090	01/02/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n° S190051 relatif aux prestations de télésurveillance des bâtiments de GPSEA avec interventions de levée de doute sur site pour les années			

		2019 à 2022 - Lot n°1 : Télésurveillance de Bâtiments de GPSEA - Secteur 1
N°DC2022/091	02/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne pour la mise en place de permanence conseil-info énergie et l'accompagnement des porteurs de projets
N°DC2022/092	02/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne pour l'accompagnement de la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial
N°DC2022/093	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale La Lévrière de Créteil au profit du Collège Clément Guyard de Créteil
N°DC2022/094	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Le Colombier de Créteil au profit du centre de loisirs de l'Hôpital Chenevier
N°DC2022/095	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine de Créteil au profit du centre hospitalier intercommunal de Créteil
N°DC2022/096	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Sainte Catherine de Créteil au profit de l'association IME F. LELOUP - APAJH du Val de Marne
N°DC2022/097	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale Le Colombier de Créteil au profit de la MJC Mont Mesly
N°DC2022/098	02/02/22	Numéro annulé
N°DC2022/099	02/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de la Queue-en-Brie
N°DC2022/100	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Colombier au profit de l'association APOGEI 94
N°DC2022/101	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - La Lévrière au profit de l'association "Les aveugles de Créteil"
N°DC2022/102	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Sainte Catherine au profit de la brigade des sapeurs-pompiers de Créteil
N°DC2022/103	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - La Lévrière au profit de l'association IME Anatole France Groupe SOS Solidarités
N°DC2022/104	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Sainte Catherine au profit de l'association HANDI REPIT
N°DC2022/105	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Sainte Catherine et La Lévrière au profit de l'université Paris Est Créteil VDM SUAPS
N°DC2022/106	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Sainte Catherine au profit de l'UFR SESS-STAPS
N°DC2022/107	02/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 8 rue du Temple et 13-15 rue Guy Moquet à Sucy-en-Brie, sur la parcelle cadastrée n°AV 704
N°DC2022/108	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Sainte Catherine au profit de l'Ensemble Sainte Marie
N°DC2022/109	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Colombier au profit de l'association KROSSFIT

N°DC2022/110	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Colombier au profit de la Police Nationale CTCSR 94			
N°DC2022/111	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Colombier et Lévrière au profit de la MPT La Haye aux Moines			
N°DC2022/112	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Colombier et La Lévrière au profit de l'association la Retraite Sportive de Créteil			
N°DC2022/113	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales de Créteil - Sainte Catherine Colombier et La Lévrière au profit de l'association USC Natation			
N°DC2022/114	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Sainte Catherine au profit du lycée Léon Blum de Créteil			
N°DC2022/115	02/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Le Colombier au profit de l'association des étudiants en médecine de Créteil			
N°DC2022/116	03/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne			
N°DC2022/117	03/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°29-112 situés 44 bis rue Raspail à Alfortville sur la parcelle cadastrée Q226			
N°DC2022/118	03/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale La Lévrière de Créteil au profit de l'école Ozar Hatorah			
N°DC2022/119	03/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire des piscines territoriales Colombier et La Lévrière de Créteil au profit de la commune de Créteil			
N°DC2022/120	04/02/22	Adoptant le marché n°S220014 relatif aux prestations de transport d'agent en situatio de handicap pour les besoins de Grand Paris Sud Est Avenir			
N°DC2022/121	04/02/22	Adoptant le contrat n°C220033 relatif à la formation INTRA sur l'encadrement d'une pratique musicale avec des élèves en difficultés d'apprentissage et présentant de troubles "Dys" pour les agents des conservatoires			
N°DC2022/122	04/02/22	Portant création de vacations dans le cadre de conférences au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil			
N°DC2022/123	04/02/22	Portant création d'une vacation dans le cadre de la saison artistique du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil			
N°DC2022/124	07/02/22	Adoptant la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la commune de Boissy-Saint-Léger relative à la mise à disposition d'agents de remplacement pour les services de la propreté urbaine de GPSEA et de la commune de Boissy-Saint-Léger			
N°DC2022/125	07/02/22	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au SAF 94 à l'occasion de l'aliénation du bien situé 55 rue Pasteur à Bonneuil-sur-Marne			
N°DC2022/126	08/02/22	Adoptant le marché n°T220012 relatif aux opérations de petite maintenance, de petits travaux et d'urgence dans les bâtiments de GPSEA pour l'année 2022 - Lot n°5 : Serrurerie, métallerie, menuiserie en aluminium et PVC, Secteur 1			
N°DC2022/127	08/02/22	Adoptant le contrat de location d'une exposition avec la société Atelier IN8			
N°DC2022/128	09/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la compagnie Hercub			
N°DC2022/129	09/02/22	Déposant une demande de permis de construire relatif aux travaux d'aménagement de trois locaux dédiés aux agents de la propreté urbaine à Créteil			
N°DC2022/130	09/02/22	Adoptant la convention de mise à disposition d'un Fablab avec le département du Val- de-Marne			
N°DC2022/131	10/02/22	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds en faveur de l'égalité professionnelle dans la fonction publique pour le financement d'un projet à destination des agentes et agents de Grand Paris Sud Est Avenir			
N°DC2022/132	10/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Boissy-Saint-Léger			
N°DC2022/133	10/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville			

N°DC2022/134	10/02/22	Adoptant le marché n°S220018 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de réfection de couverture de la médiathèque Jean Duhamel au Plessis-Trévise				
N°DC2022/135	10/02/22	Adoptant le marché n°S220019 relatif à l'entretien et dépannage des installations frigorifiques de la cuisine centrale d'Alfortville				
N°DC2022/136	11/02/22	Adoptant l'acte d'engagement de mise à disposition de données avec le Conservatoire botanique national du Bassin Parisien				
N°DC2022/137	11/02/22	Adoptant le marché n°S210166 relatif à la réalisation de photographies numériques pour les besoins de communication de Grand Paris Sud Est Avenir				
N°DC2022/138	11/02/22	Adoptant la convention de résiliation amiable du bail commercial conclu le 12 avril 201 avec la société NEPHROCARE pour les lots n°117, 121, 122 situés au sein du centr commercial de l'Echat à Créteil				
N°DC2022/139	11/02/22	Adoptant le bail commercial conclu avec la société Nephrocare pour les lots n°117, 120, 121 et 122 situés au sein du centre commercial de l'Echat à Créteil				
N°DC2022/140	11/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un terrain nu ayant abrité un ancien centre de tri postal et parking situés 2 rue Marc Seguin et 115 avenue du Maréchal Foch à Créteil sur les parcelles cadastrées section BQ n°32,47,51,53,56,68 et 113 d'une superficie de 17 973 m²				
N°DC2022/141	11/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune d'Alfortville				
N°DC2022/142	15/02/22	Adoptant le marché n°F220011 relatif à la fourniture de tapis de plantes annuelles et bisannuelles ou bruts adaptables aux mobiliers urbains et de tapis bruts sans végétaux, Lot n°2 - Fourniture de tapis de plantes annuelles et bisannuelles adaptables aux mobiliers urbains et/ou de tapis bruts				
N°DC2022/143	15/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie				
N°DC2022/144	15/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Timothée Leman				
N°DC2022/145	15/02/22	Adoptant la convention de mise à disposition d'un studio de danse avec l'association ARTA				
N°DC2022/146	16/02/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire de la piscine territoriale de Créteil - Sainte Catherine au profit de l'association USC Natation				
N°DC2022/147	16/02/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du bureau n°107 de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC de Créteil conclue le 13 février 2020 avec la société Web Exploitation Project				
N°DC2022/148	16/02/22	Adoptant la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sis 7 quater Place Salvador Allende à Créteil conclue avec la commune de Créteil				
N°DC2022/149	16/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie				
N°DC2022/150	16/02/22	Adoptant la convention de renouvellement d'adhésion à l'association "Cluster Eau Milieux Sols"				
N°DC2022/151	16/02/22	Sollicitant une subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de l'appel à projets "100 quartiers innovants et écologiques" pour le projet du quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger				
N°DC2022/152	16/02/22	Sollicitant une subvention auprès de la région Ile-de-France au titre de l'appel à projets "100 quartiers innovants et écologiques" pour la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly à Créteil				
N°DC2022/153	16/02/22	Adoptant la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Marolles- en-Brie				
N°DC2022/154	15/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteur Gérard STREIFF				
N°DC2022/155	15/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Fake off"				
N°DC2022/156	15/02/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec l'association "Collectif la Fugue"				

N°DC2022/157	18/02/22	Adoptant le marché de prestation de services avec le comité du Val-de-Marne de tennis				
N°DC2022/158	18/02/22	Adoptant le marché n°T220015 relatif aux travaux de démolition/reconstruction du tennis couvert du complexe sportif Belvédère à Ormesson-sur-Marne - Lot n°1 : VRD - Espaces verts				
N°DC2022/159	18/02/22	Adoptant le marché n°T220016 relatif aux travaux de démolition/reconstruction du tennis couvert du complexe sportif Belvédère à Ormesson-sur-Marne - Lot n°2 : curage/démolition				
N°DC2022/160	18/02/22	Adoptant le marché n°T220017 relatif aux travaux de démolition/reconstruction du tennis couvert du complexe sportif Belvédère à Ormesson-sur-Marne - Lot n°3 : structure tennis couvert - TCE				
N°DC2022/161	18/02/22	Sollicitant une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets "Aménagements cyclables" pour le projet de passerelle cyclable et piétonne du parc urbain de Marolles-en-Brie				
N°DC2022/162	18/02/22	Portant délégation du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier d'Ile- de-France à l'occasion de l'aliénation du bien situé sur la parcelle cadastrée section AH n°565 sise 19 rue de Valenton à Boissy-Saint-Léger				
N°DC2022/163	18/02/22	Adoptant le marché n°S220020 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude d'opportunité de regroupement du périmètre de Sucy-en-Brie, Périgny-sur-Yerres et de Boissy-Saint-Léger dans le cadre du renouvellement des délégations de service public d'eau potable de ces communes				
N°DC2022/164	18/02/22	PORTANT DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU SAF 94 À L'OCCASION DE L'ALIÉNATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 5 AVENUE DU GENERAL LECLERC A SANTENY				
N°DC2022/165	18/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Les Petites Lumières"				
N°DC2022/166	18/02/22	Adoptant la convention de mise à disposition du centre horticole et arboricole à Mandres-les-Roses au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France				
N°DC2022/167	18/02/22	Adoptant le contrat de cession avec la compagnie "L'Echo de la 3ème Rive"				
N°DC2022/168	21/02/22	Adoptant l'avenant n°1 au contrat de domiciliation au sein de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclu le 30 septembre 2020 avec Madame Loubna BENSEBAA				
N°DC2022/169	22/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec la société SMARTEO				
N°DC2022/170	22/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Val Pré"				
N°DC2022/171	22/02/22	Adoptant la convention de mise à disposition du centre horticole et arboricole à Mandres-les-Roses au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne				
N°DC2022/172	22/02/22	Adoptant la convention d'occupation précaire du bureau n°113 de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue avec la société INNOVHEM				
N°DC2022/173	22/02/22	Adoptant le contrat de mise à disposition de 13 emplacements de stationnement destinés à des véhicules légers sis 1 rue du Capitaine Alfred Dreyfus à Alfortville				
N°DC2022/174	24/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevières-sur-Marne				
N°DC2022/175	24/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots n°1, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 situés 8 rue Eugène Dupuis à Créteil, sur la parcelle cadastrée section n°AN 2227				
N°DC2022/176	24/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un appartement et un box situés avenue de Valenton à Limeil-Brévannes (lots 228/250), sur la parcelle cadastrée section AK 213				
N°DC2022/177	24/02/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire de bureaux de la pépinière-hôtel d'entreprises Bio&D conclue le 11 octobre 2021 avec la société BEL'AVIE				
N°DC2022/178	25/02/22	Adoptant le marché n°F220024 relatif à l'acquisition d'un porteur 26 tonnes et d'un équipement combiné hydrocureur				

N°DC2022/179	25/02/22	Adoptant l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec l'artiste Nicolas DELAIGUE				
N°DC2022/180	25/02/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'association "Le théâtre du menteur"				
N°DC2022/181	25/02/22	Adoptant le protocole d'accord transactionnel relatif au marché n°T190001 - Lot n°3 : Etanchéité et couverture conclu avec la société SETE				
N°DC2022/182	28/02/22	Portant renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Santeny				
N°DC2022/183	28/02/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Bonneuil-sur-Marne				
N°DC2022/184	28/02/22	Adoptant le marché n°S220025 relatif aux prestations d'installation générale de la journée pour l'emploi à Chennevières-sur-Marne le 5 avril 2022				
N°DC2022/185	01/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien situé 6 place de l'Eglise - 2 rue du Moutier, cadastré n°AV 38-42, lot n°1, d'une superficie de 143 m² à Sucy-en-Brie				
N°DC2022/186	01/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie				
N°DC2022/187	01/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain les biens situés 5 Voie Félix Éboué, et rue Gustave Eiffel à Créteil sur la parcelle cadastrée section BC n°277				
N°DC2022/188	01/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "Union Football Créteil"				
N°DC2022/189	01/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association "Union Sportive Métropolitaine des Transports"				
N°DC2022/190	02/03/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'auteur Roland Lehoucq				
N°DC2022/191	02/03/22	Adoptant la convention de mise à disposition par le conseil départemental du Val-de- Marne de l'exposition "Doux rêveurs"				
N°DC2022/192	02/03/22	Adoptant la convention de mise à disposition par le conseil départemental du Val-de- Marne de l'exposition "Le Nid"				
N°DC2022/193	03/03/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'Association Science Technologie Société				
N°DC2022/194	03/03/22	Sollicitant des subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) "classique" 2022 pour des opérations de travaux sur bâtiments				
N°DC2022/195	04/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les lots de copropriété n°29 et 112 au sein de l'ensemble immobilier situé 37 rue du Port à l'Anglais à Alfortville				
N°DC2022/196	07/03/22	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier d'Île-de-France à l'occasion de l'aliénation de lots de copropriété au sein de l'ensemble immobilier situé 71 rue Etienne Dolet à Alfortville				
N°DC2022/197	07/03/22	Acceptant l'indemnité définitive dans le cadre du contrat dommage-ouvrage souscrit auprès de la SMABTP pour la médiathèque Nelson Mandela à Créteil à la suite du sinistre survenu sur la façade Nord-Ouest				
N°DC2022/198	07/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association Brancos				
N°DC2022/199	07/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association Mécénat Sport				
N°DC2022/200	07/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association Sun Frisbee Club de Créteil				
N°DC2022/201	07/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des sports Dominique Duvauchelle au profit de l'association Suprêmes Béliers				
N°DC2022/202	07/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie				
N°DC2022/203	07/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Duvauchelle au profit de l'Union Sportive de Créteil Football				

N°DC2022/205	07/03/22	Adoptant la convention d'occupation temporaire du Parc des Sports Dominique Duvauchelle au profit de l'Union Sportive de Créteil Triathlon				
N°DC2022/206	09/03/22	Adoptant le protocole de règlement de l'entreprise EERTC intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil				
N°DC2022/207	09/03/22	Adoptant le protocole de règlement de l'entreprise ANSELMO intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil				
N°DC2022/208	09/03/22	Adoptant le protocole de règlement de l'entreprise ARASE ENTREPRISE GENERALE (AEG) intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson				
N°DC2022/209	09/03/22	Mandela à Créteil  Adoptant le protocole de règlement de l'entreprise ETANCHECO intervenant dans le cadre du sinistre de la façade Nord-Ouest de la médiathèque Nelson Mandela à Créteil				
N°DC2022/210	10/03/22	Adoptant le marché n°S220026 relatif aux prestations portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations intellectuelles pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Paris Sud Est Avenir - Lot n°1 : Elaboration du PLUi, animation générale, concentration et communication				
N°DC2022/211	10/03/22	Adoptant le marché n°S220027 relatif aux prestations portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations intellectuelles pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Paris Sud Est Avenir - Lot n°2 : Elaboration de l'état initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale				
N°DC2022/212	10/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de La Queue-en-Brie				
N°DC2022/213	10/03/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Isabelle Simler				
N°DC2022/214	11/03/22	Adoptant l'avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire de bureaux de la pépinière-hôtel d'entreprises CITEC conclue le 5 janvier 2022 avec la société TEAMLY DIGITAL				
N°DC2022/215	11/03/22	Adoptant l'avenant n°2 à la convention conclue avec la Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France pour le financement du projet alimentaire territorial à Grand Paris Sud Est Avenir				
N°DC2022/216	11/03/22	Adoptant la convention de prestation de services avec l'artiste Frédéric Gramazio				
N°DC2022/217	11/03/22	Portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au SAF 94 à l'occasion de l'aliénation du bien immobilier situé 63 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Villecresnes				
N°DC2022/218	15/03/22	Portant création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à l'accroissement d'activité au sein de la Direction des Ressources Humaines				
N°DC2022/219	15/03/22	Portant création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à l'accroissement d'activité au sein du Service Relations Usagers				
N°DC2022/220	15/03/22	Adoptant la convention de mise à disposition du logement de gardien au sein du Parc des Sports et de Loisirs Val-de-Seine auprès de la commune d'Alfortville				
N°DC2022/221	16/03/22	Déclarant sans suite la consultation en appel d'offres relative aux prestations de fourniture de sacs pour le ramassage des déjections canines et de sacs pour la collecte des déchets végétaux et des biodéchets pour les années 2022 à 2025 - Lot n°2 : Fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux et biodéchets				
N°DC2022/222	16/03/22	Adoptant l'avenant n°1 de transfert total du marché n°S200003 relatif aux prestations de services en assurances pour les années 2020 à 2023 - Lot n°3 : Flotte Automobile				
N°DC2022/223	16/03/22	Adoptant l'avenant n°1 de transfert total du marché n°S200001 relatif aux prestations de services en assurances pour les années 2020 à 2023 - Lot n°1 : Responsabilité Civile				
N°DC2022/224	16/03/22	Adoptant l'avenant n°1 de transfert total du marché n°S200002 relatif aux prestations de services en assurances pour les années 2020 à 2023 - Lot n°2 : Dommages aux Biens				
N°DC2022/225	16/03/22	Sollicitant la préemption des parcelles cadastrées section AL n°76 et n°77 sises lieu-dit "Les Vinots" à Mandres-les-Roses par la SAFER Ile-de-France				
N°DC2022/226	16/03/22	Adoptant le marché n°F220036 relatif à l'achat de jeux et jouets pour les ludothèques de GPSEA pour les années 2022 à 2024 - Lot n°1 : Achat de jeux de sociétés et de jeux de règles				
N°DC2022/227	16/03/22	Adoptant le marché n°T220022 relatif aux travaux de réfection d'un bassin de récupération d'eau pour la direction de la production florale et arboricole de GPSEA situé au Domaine de Roseval				

N°DC2022/228	16/03/22	Adoptant le marché n°S220021 relatif à une mission de maitrise d'œuvre relative à la démolition d'un garage avenue de Verdun à Créteil
N°DC2022/229	18/03/22	Portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur des opérations immobilières déterminées sur la commune de Chennevères-sur-Marne
N°DC2022/230	18/03/22	Sollicitant une subvention auprès de la métropole du Grand Paris pour l'achat de véhicules électriques techniques dans le cadre du fonds d'investissement métropolitain au titre de la protection de l'environnement
N°DC2022/231	18/03/22	Portant création de vacations dans le cadre de la saison artistique des conservatoires de Grand Paris Sud Est Avenir
N°DC2022/232	18/03/22	Adoptant le contrat de cession des droits du spectacle avec l'association Vrod&Co
N°DC2022/233	18/03/22	Numéro annulé
N°DC2022/234	21/03/22	Adoptant l'avenant n°3 au marché n°S190049 relatif au nettoyage de locaux de GPSEA pour les années 2019 à 2022
N°DC2022/235	22/03/22	Adoptant le marché n°F220035 relatif à l'achat d'une balayeuse aspiratrice compacte pour le service de la propreté urbaine de GPSEA
N°DC2022/236	22/03/22	Adoptant l'avenant n°1 au marché n°T210080 relatif à la requalification complète de la voirie située Boulevard Carnot, y compris la place Achtarak : éclairage public / signalisation lumineuse tricolore / équipements spécifiques
N°DC2022/237	22/03/22	Portant adhésion à l'association des ludothèques françaises (ALF)

# POINT N°04 : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE.

Rapporteur: Mme Touria HAFYANE

#### **PREAMBULE**

Aux termes de l'article L.120-1 du code du service national introduit par la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique, le service civique a pour objet de "renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée".

Depuis six ans la direction éducation et loisirs (DEL) s'est inscrite dans cette démarche en créant de 3 jusqu'à 10 postes de volontaires au service civique. Ainsi, 9 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif. Aujourd'hui la DEL ne peut que s'enorgueillir de la qualité de l'accompagnement fait auprès de ces 9 jeunes et de leur parcours à l'issue de cette expérience professionnelle. En effet, deux ont repris leurs études à l'université notamment au Japon, une autre a trouvé un poste de vacataire au sein de la ville comme Atsem et animatrice, une autre a réussi son CAP petite enfance et est maintenant titulaire dans une crèche de la Queue-en-Brie, et pour finir, une autre qui est recrutée au sein de la direction culturelle de la ville.

En ce qui concerne les volontaires en cours, ils sont sur une voie de réorientation scolaire et professionnelle.

Au regard des éléments susvisés, d'une réflexion nourrie de trois années d'expérience et des besoins du service, nous souhaitons renouveler notre agrément (qui arrive à échéance le 27 mai prochain) pour 8 postes.

#### **RAPPELS**

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général qui :

- ─ Est destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans quel que soit leur niveau d'étude. Il peut donc s'agir de jeunes non diplômés, d'étudiants voire de jeunes travaillant à temps partiel;
- ¬ S'effectue sur une période de 7 mois avec un minimum 24 heures par semaine ;
- Doit répondre à une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : développement international et action humanitaire, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, santé, solidarité, sport, mémoire et citoyenneté, culture et loisirs et éducation pour tous ;
- Le volontaire est indemnisé entre 580,04 € et 687,72 € net par mois : 473,04 € sont pris en charge par l'État et versés directement et 107 € par la structure d'accueil ; un coût maîtrisé pour la collectivité. 106,38 € de bourse en plus dans certains cas. ;
- ¬ Ouvre des droits à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- Doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel. En effet, le service civique est un véritable projet d'accueil de jeunes devant lui permettre de gagner en conscience citoyenne, compétence et expérience;
- ¬ C'est également la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général porté par notre commune et un projet personnel d'engagement du jeune.

#### La collectivité doit :

- Désigner un ou plusieurs tuteurs en fonction du nombre de volontaires accueillis et des missions qui leur seront confiées. Ces tuteurs sont chargés d'accompagner les volontaires dans la réalisation de leurs missions mais également dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.
- ¬ Verser au volontaire une indemnité mensuelle de 107 €.
- ¬ Programmer obligatoirement une formation PSC1 à chaque volontaire et proposer une formation civique et citoyenne selon le choix du volontaire.
- ¬ Réaliser un bilan nominatif de fin de mission avec les volontaires.
- Rendre compte de l'accueil de volontaires en Service Civique chaque année au cours de l'agrément à la DICS.
- ¬ Faciliter le contrôle engagé par l'Agence du Service Civique ou les services déconcentrés.

#### LES MISSIONS PROPOSEES PAR LA DIRECTION EDUCATION ET LOISIRS

- Mission autour de "l'accompagnement à la scolarité": accompagner des enfants scolarisés à Prévert A/B et Rostand A/B présentant des difficultés scolaires dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) Développer les accompagnements plus individualisés tels les Programmes de Réussite Educative (P.R.E) Début de la mission : septembre 2022 Tuteurs : Direction du SEL PIJ.
- Missions axées sur le développement durable : coanimer et suivre le bon déroulement des actions de développement durable déployées au sein des écoles, ACM et services municipaux. Durée de la mission : 7 mois Début de la mission : septembre 2022 Tuteurs : Direction du SEL- PIJ.
- Mission autour de la participation et de l'accompagnement des enfants en école maternelle : aide éducative et assistance pédagogique sur les temps scolaires et périscolaires (pause méridienne) et à l'entretien des locaux scolaires servant directement aux enfants. Durée de la mission : 7 mois Début de la mission : septembre 2022 Tuteurs : Responsable des Atsem/agents d'entretien/restauration PIJ.
- Mission axée à la participation au développement du service informatique : accompagne l'informaticien et participe au bon fonctionnement du parc informatique ainsi que dans les écoles. Il fait le lien entre les enseignants, les élèves et l'informatique. <u>Durée de la mission</u> : 7 mois <u>Début de la mission</u> : septembre 2022 <u>Tuteurs</u> : Direction du service informatique PIJ.

- Mission autour de la participation à l'amélioration de l'environnement et de la qualité du cadre de vie : adjoindre les agents du service des espaces verts pour l'entretien des espaces verts publics (jardins, parcs, potager des écoles). <u>Durée de la mission</u> : 7 mois <u>Début de la mission</u> : septembre 2022 <u>Tuteurs</u> : Responsable des espaces verts PIJ.
- Mission autour de la co-animation du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité (REAAP): adjoindre le directeur du SEL pour animer le réseau, préparer les réunions, les animations... <u>Durée de la mission</u>: 7 mois <u>Début de la mission</u>: novembre 2022 Tuteurs: Direction SEL- PIJ.

Soit un cout global annuel (année civile) pour la collectivité de 5 992 € hors frais de formation (frais de formation avancés par la collectivité et remboursés par la DDCS).

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique.

#### POINT N°05: ADOPTION DU PLAN LOCAL DE MOBILITE DE GPSEA.

## Rapporteur: M. Thierry VASSE

Par délibération n° CT2021.5/100-1 du 15 décembre 2021, le conseil de territoire a arrêté le plan local de mobilité de Grand Paris Sud Est Avenir et a adopté le plan vélo.

Le plan local de mobilité s'est construit en trois phases successives :

- L'élaboration d'un diagnostic actuel et prospectif de la mobilité du territoire ;
- La formalisation d'un plan d'action opérationnel engageant l'ensemble des acteurs ;
- La concertation publique et l'adoption définitive du document.

La particularité du plan local de mobilité de Grand Paris Sud Est Avenir est qu'il intègre également en son sein un travail spécifique sur la stratégie cyclable territoriale (appelé plan vélo), qui fait l'objet d'un document approuvé séparément.

Le programme d'action du plan local de mobilité est organisé en six grandes thématiques décomposées en 30 sous-actions :

- ¬ Action 1 : hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification
- ¬ Action 2 : affirmer la pratique des modes actifs
- ¬ Action 3 : rendre les transports en commun plus attractifs
- ¬ Action 4 : gérer le stationnement sur GPSEA
- ¬ Action 5 : améliorer le transport et la livraison des marchandises
- ¬ Action 6 : communiquer, sensibiliser, observer

Chaque action est assortie d'une carte, de l'identification du/des maître(s) d'ouvrage concernés et d'une estimation financière de mise en œuvre de l'action.

Le plan local de mobilité intègre un volet spécifique dédié au développement et à la promotion du vélo, développé dans l'action 2 « Affirmer la pratique des modes actifs ». Pour répondre aux exigences de la région, principal financeur des actions, ce plan vélo fait l'objet d'un document ad hoc,

constitué d'un diagnostic spécifique sur la pratique cyclable du territoire et d'un programme d'actions reprenant les 11 mesures identifiées dans l'action 2 du PLM.

Les actions du plan vélo relèvent à la fois du développement d'infrastructures avec pour objectif à terme de développer 250 km d'itinéraires cyclables, mais également d'outils serviciels comme le déploiement de stationnement vélo, la mise en place d'un jalonnement adapté ou encore l'installation d'ateliers de réparation.

Les itinéraires cyclables proposés au plan vélo ont fait l'objet d'une large concertation auprès des villes, puis des associations vélos et ont été partagés avec le département du Val-de-Marne, la région lle-de-France et la métropole du Grand Paris.

Le plan vélo est cohérent avec le projet de RER Vélo porté par la région Ile-de-France et le plan vélo métropolitain porté par la Métropole du Grand Paris.

La portée d'un plan local de mobilité est de 5 ans. Pour autant, les actions ont été travaillées à un horizon de 10 ans afin d'avoir une vision prospective de la mobilité sur le territoire.

Une fois le plan local de mobilité arrêté, celui-ci a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées : les 16 communes du territoire dont la ville de Boissy-Saint-Léger, la région Ile-de-France, le conseil départemental du Val-de-Marne, Ile-de-France Mobilités et la préfecture du Val-de-Marne. Les personnes publiques associées ont trois mois pour émettre un avis et l'adresser à Grand Paris Sud Est Avenir. Le projet a ensuite été soumis à la participation du public par voie électronique (PPVE) avant d'être approuvé par le conseil de territoire.

La commission des Affaires Techniques - Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement - Circulation - Transport a émis un avis favorable le 22 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont adopté à l'unanimité avec 1 abstention (M. Pierre Chavinier) le plan local de mobilité de l'Etablissement Public Territorial GPSEA.

POINT N°06: ADHESION AU SIGEIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE AU TITRE DE LA COMPETENCE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE.

# Rapporteur: Mme Evelyne BAUMONT

L'an dernier, notre collectivité avait été invitée à se prononcer sur l'adhésion de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » (EPT GOSB) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de rance (SIGEIF), au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

Les services du contrôle de légalité ont cependant estimé que le fondement du mécanisme dit de « représentation-substitution » retenu pour cette procédure d'adhésion était erroné.

Le SIGEIF a fait droit à cette demande et a donc repris une délibération permettant ainsi de finaliser et confirmer l'adhésion de l'EPT GOSB en se conformant strictement au formalisme préconisé par la préfecture.

Cette nouvelle délibération nous a été notifiée par le Syndicat et nous sommes invités à l'approuver.

La commission des Affaires Techniques - Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement - Circulation - Transport a émis un avis favorable le 22 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'adhésion au SIGEIF de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au titre de la compétence organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

POINT N° 07: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD ET LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE ET LA VILLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PMI AU SEIN DU POLE PETITE ENFANCE.

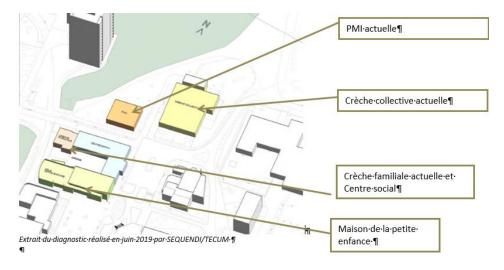
#### Rapporteur: M. Régis CHARBONNIER

La ville est engagée dans un ambitieux projet de renouvellement urbain du quartier de la Haie Griselle. Dans ce cadre, elle a signé avec l'Etat, l'ANRU, le département et plusieurs autres partenaires institutionnels, un protocole de préfiguration du programme de renouvellement d'intérêt régional du quartier de la Haie Griselle. Celui-ci autorise le déploiement d'un ensemble d'opérations destinées à :

- ¬ Améliorer l'habitat,
- ¬ Promouvoir la mixité sociale,
- ¬ Désenclaver le quartier,
- ¬ Stimuler le développement économique.

Plus particulièrement, le protocole spécifie que « Les interventions prioritaires concernent le centre social, la crèche collective, la crèche familiale et le centre de PMI. En effet, l'état actuel de ces bâtiments construits il y a plus de 40 ans nécessite d'envisager une requalification lourde, voire une démolition-reconstruction ».

Dans cet objectif, une étude a été réalisée en 2020 par le bureau d'étude Séquendi-Tectum, avec la participation financière du département, pour définir les besoins notamment en équipements sanitaires et scolaires. Elle rappelle que les équipements publics actuels utilisés par la PMI, la crèche collective de 60 berceaux et la crèche familiale de 27 berceaux, sont des bâtiments construits dans les années 1970 en plein cœur du quartier de la Haie Griselle.



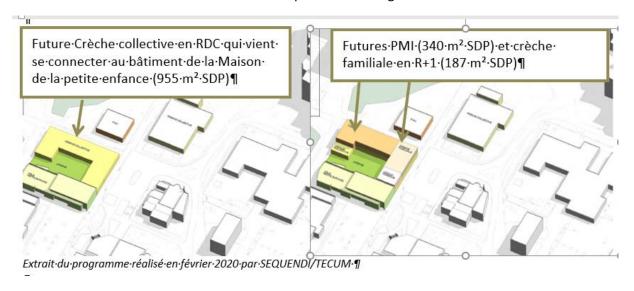
L'ensemble des équipements actuels cerclés en rouge sur le plan ci-dessous se situe sur la parcelle cadastrée section AB n°438 appartenant à la ville par acte notarié en date du 14 février 2011.

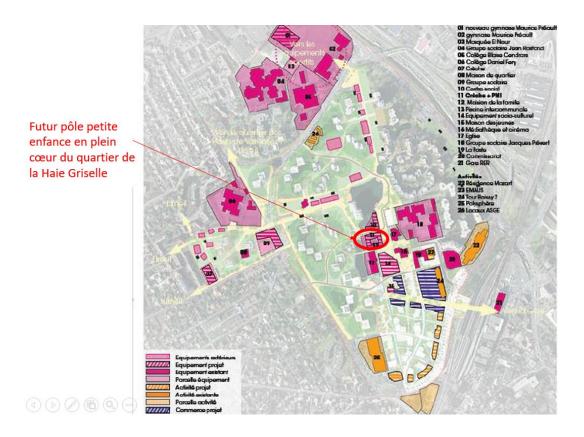


Ils présentent aujourd'hui plusieurs symptômes qui ne permettent plus de répondre dans des conditions satisfaisantes aux besoins des habitants actuels et futurs en lien avec la livraison des différents programmes immobiliers. Ces bâtiments sont exigus, peu fonctionnels, ne respectent plus les normes réglementaires en vigueur et les matériaux sont énergivores et amiantés.

La restructuration de ces trois équipements publics (crèche collective, crèche familiale et centre de PMI) dont le rayonnement dépasse les limites du quartier est indispensable pour maintenir la mixité sociale au sein de ce quartier et pour renforcer leur attractivité.

Pour une meilleure lisibilité des différents services de la petite enfance, il est proposé de les regrouper dans un même bâtiment qui viendra s'adosser au bâtiment de la petite enfance et de la famille (MEEF) construit en 2012. Un pôle petite enfance émergera en plein cœur du quartier de la Haie Griselle selon le schéma et les surfaces de plancher envisagées suivantes.





Ainsi, la création de ce futur pôle petite enfance comprendra :

- ¬ L'actuelle maison de l'enfance (MEF),
- ¬ Dans le prolongement de celle-ci un nouveau bâtiment incluant :
  - En rez-de-chaussée, la crèche collective de 66 berceaux d'une surface de 955 m²
     (Surface de plancher), soit 6 berceaux de plus,
  - O Au premier étage, la crèche familiale de 187 m² SDP,
  - O Au premier étage le centre de PMI d'une surface de plancher de 340 m<sup>2</sup>,
  - O Soit une surface de plancher nouvelle totalisant 1 482 m².

Par courrier en date du 3 août 2020, le département a donné un avis favorable à la ville pour la réalisation de la PMI au sein du bâtiment pôle petite enfance et précise son acquisition pour une coque aménagée d'une surface de 340 m² de SDP pour un montant de 850 000€ HT (2 000€ HT/m² SDP pour le cout de construction et 500€ HT/m² pour le second œuvre).

Ces éléments de chiffrage et de validation du programme de petite enfance ont été présentés le 5 février 2021 à la réunion technique paritaire de l'ANRU et de la DRIHL, puis validés au comité national d'engagement le 1<sup>er</sup> février 2022.

Afin que chacune des parties soit autonome dans la gestion et l'entretien de sa structure au sein de ce pôle, il est convenu entre les parties qu'une division en volume sera effectuée au moment du permis de construire « pôle petite enfance » à l'euro symbolique conformément à l'avis des domaines en date du 3 mars 2022.

Un protocole est donc convenu entre le Département et la Commune pour fixer les modalités juridiques, financières de la construction de ce futur pôle petite enfance dont les principaux éléments sont :

- ¬ La cession par la Commune d'un volume d'air correspondant à une surface de plancher (SDP) estimée actuellement entre 340 m² et 420 m² au profit du Département à l'euro symbolique,
- ¬ Le financement de la réalisation de la PMI par le Département à hauteur de 850 000 € HT
  (coût travaux hors études en valeur décembre 2021), montant pouvant évoluer en fonction
  de la SDP supplémentaire supplémentaires souhaités par le Département,
- ¬ La répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre au prorata surfacique des structures communales et départementale,
- ¬ Le calendrier opérationnel de l'opération précisant l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

Compte-tenu de la complexité technique de la réalisation de cet ensemble d'équipements communaux et départementaux dans un seul bâtiment, et du fait que la surface de la PMI ne représente que 23% de la surface totale du projet, il parait pertinent et nécessaire que la ville assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble du projet. Il est donc convenu une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de protocole d'accord entre le département et la ville et le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage du Département à la Commune.

La commission des Affaires Techniques - Urbanisme - Travaux - Voirie - Environnement - Circulation - Transport a émis un avis favorable le 22 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à signer le protocole d'accord et la convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage entre le département du Val de Marne et la ville pour la construction d'un centre de PMI au sein du pôle petite enfance.

## POINT N° 08 : PRESENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS.

#### Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose des obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Avant l'examen du budget de la commune, il doit être présenté un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du conseil municipal (fonctions détenues au sein de collectivité, de syndicat mixte ou de société d'économie mixte/société publique locale).

L'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales indique que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

# ¬ Élus titulaires d'un mandat à compter du 01 janvier 2021 :

Élu	Fonction au titre de la commune	Montant brut mensuel	Autre fonction	Montant brut mensuel
Régis CHARBONNIER	Maire	3 327,81 €	Vice-Président de Grand Paris Sud Est Avenir Conseiller régional Ile-de-	1 270,46 € 2 722,58 €
			France (du 01/01/2021 au 27/06/2021)	2 /22,36 €
Éveline NOURY	Adjointe au maire	745,21€		
Fabrice NICOLAS	Adjoint au maire	745,21€		
Muriel FERRY	Adjointe au maire	745,21€		
Michel BARTHES	Adjoint au maire	745,21€		
Odile BERNARDI	Adjointe au maire	745,21€		
Pierre CHAVINIER	Adjoint au maire	745,21€		
Jacqueline PICHON	Adjointe au maire	745,21€		
Thierry VASSE	Adjoint au maire	745,21€		
Touria HAFYANE	Adjoint au maire	745,21€		
Claire GASSMANN	Conseillère municipale déléguée	375,33 €	Conseillère territoriale de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
Stéphane MAUGAN	Conseiller municipal délégué	375,33€		
Marie CURIE	Conseillère municipale déléguée	375,33 €		
Zouhir AGHACHOUI	Conseiller municipal délégué	375,33€		
Claire CHAUCHARD	Conseillère municipale déléguée	375,33 €	Conseillère territoriale déléguée de Grand Paris Sud Est Avenir	889,32€
Eric MORGENTHALER	Conseiller municipal délégué	375,33€		
Adama CISSOKHO	Conseiller municipal délégué	375,33€		
Jacques DJENGOU MBOULE	Conseiller municipal délégué	375,33 €	Président du Syndicat Intercommunal de la Restauration Municipale (SIRM)	1 148,50€
Bakary DIABIRA	Conseiller municipal délégué	375,33 €		
Marie-Angèle YAPO	Conseillère municipale déléguée	375,33 €		
Amelle NAIT AMARA	Conseillère municipale déléguée	375,33 €		
Ludovic NORMAND	Conseiller municipal	74,05 €	Conseiller territorial de Grand Paris Sud Est Avenir	233,36 €
Evelyne BAUMONT	Conseillère municipale	74,05 €		
Taylan TUZLU	Conseiller municipal	74,05€		

Martine KLAJNBAUM	Conseillère municipale	74,05 €	
Laure THIBAULT	Conseillère municipale	74,05 €	
Moncef JENDOUBI	Conseiller municipal	74,05 €	
Claire DE SOUSA	Conseillère municipale	74,05 €	
Christophe FOGEL	Conseiller municipal	74,05 €	
Fabrice NGALIEMA	Conseiller municipal	74,05 €	
Ingrid CITERNE	Conseillère municipale		
Christian LARGER	Conseiller municipal	74,05 €	
Pascale ISEL	Conseiller municipal	74,05 €	

La commission des AFFAIRES GENERALES - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INTERCOMMUNALITE du 21 mars 2022 a pris acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus.

Les membres du conseil présents et représentés ont pris acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus.

#### POINT N° 09: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021.

## Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Le compte de gestion est établi par le comptable public et constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il est conforme et doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;
- Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et de toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées;

Il est demandé au conseil municipal de constater que le compte de gestion relatif au budget principal de Boissy-Saint-Léger dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa, M. Christian Fogel) le compte de gestion de l'exercice 2021.

#### POINT N° 10 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021.

#### Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Le compte administratif doit être présenté au conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et après transmission du compte de gestion établi par le comptable. Le vote au compte administratif permet l'arrêt des comptes de la commune.

Le résultat de l'exécution du budget de la commune au titre de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 641 839,36 € auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 2020 de 2 737 665,29 € soit un résultat de clôture excédentaire de 4 379 504,65 € en section de fonctionnement.

En investissement, le solde d'exécution de l'exercice 2021 présente un excédent d'investissement de 742 121,08 € euros cumulés au déficit antérieur de - 986 169,03 € soit un résultat de clôture déficitaire de -244 047,95 € pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 844 138,18 € et 2 238 879,18 € en recettes.

# I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE - RÉSULTATS

Le résultat de clôture cumulé des deux sections pour l'exercice 2021 s'élève à 4 135 456,70 €. Le résultat de clôture s'élève à 4 379 504,64 € en section de fonctionnement et – 244 047,95 € pour la section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement (différence entre le solde d'exécution de la section d'investissement moins les restes à réaliser) étant déficitaire, il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de 849 307,51 €.

Ce résultat est obtenu par la décomposition des lignes suivantes :

Présentation des résultats hors autofinancement	CA 2020	CA 2021	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	1 906 716,64 €	2 737 665,29 €	43,58%
Recettes de fonctionnement	27 026 273,17 €	26 972 752,01 €	-0,20%
Dépenses de fonctionnement	25 001 329,09 €	25 330 912,65 €	1,32%
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	3 931 660,72 €	4 379 504,65 €	11,39%
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	-237 604,96 €	-986 169,03 €	315,05%
Recettes d'investissement	7 906 583,41 €	8 257 785,51 €	4,44%
Dépenses d'investissement	8 655 147,48 €	7 515 664,43 €	-13,17%
Solde d'exécution de la section d'investissement	-986 169,03 €	-244 047,95 €	-75,25%
Excédent de clôture (Compte de gestion)	2 945 491,69 €	4 135 456,70 €	149,15%
Reports (RAR) Recettes	3 140 788,91 €	2 238 879,18 €	-28,72%
Reports (RAR) Dépenses	3 348 615,31 €	2 844 138,74 €	-15,07%
Solde des Reports (RAR)	-207 826,40 €	-605 259,56 €	191,23%
Résultat net (Compte de gestion)	2 737 665,29 €	3 530 197,14 €	28,95%
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 193 995,43 €	-849 307,51 €	-28,87%
Excédent de la section de fonctionnement	3 931 660,72 €	4 379 504,65 €	11,39%
Résultat de clôture (Compte Administratif)	2 737 665,29 €	3 530 197,14 €	28,95%

# II - RÉSULTATS PAR SECTION

L'excédent global de clôture de la section de fonctionnement a été repris au budget 2022. Il a permis la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (couverture du déficit d'investissement) et participé à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser en investissement ont également été repris au budget 2022 conformément à l'instruction M14.

Dépenses de la section de fonctionnement	25 330 912,65 €
Recettes de la section de fonctionnement	26 972 752,01 €
Dépenses de la section d'investissement	7 515 664,43 €
Recettes de la section d'investissement	8 257 785,51 €
Restes à réaliser en dépenses	2 844 138,74 €
Restes à réaliser en recettes	2 238 879,18 €

# A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de l'année 2021 se sont élevées à 26 972 752,01 € et les dépenses à 25 330 912,65 € pour un résultat brut de 1 641 839,36 €.

Avec le résultat reporté de 2020 de 2 737 665,29 €, les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 29 710 417,30 € et le résultat de clôture s'élève à 4 379 504,65 €.

# 1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

# Taux de réalisation des dépenses

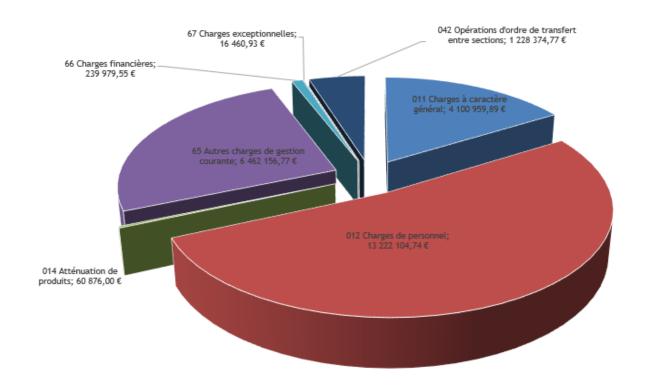
		2020			2021		
Chapitre	Libellé du chapitre	Budgété (BP-DM)	Réalisé	% réalisation	Budgété (BP-DM)	Réalisé	% réalisation
011	Charges à caractère général	4 667 575,06 €	3 927 338,06 €	84,14%	4 798 436,41 €	4 100 959,89 €	85,46%
012	Charges de personnel	12 840 000,00 €	12 777 430,75 €	99,51%	13 344 468,00 €	13 222 104,74 €	99,08%
014	Atténuation de produits	73 312,00 €	73 312,00 €	100,00%	74 000,00 €	60 876,00 €	82,26%
65	Autres charges de gestion courante	6 472 134,00 €	6 431 389,26 €	99,37%	6 569 632,00 €	6 462 156,77 €	98,36%
66	Charges financières	311 400,00 €	291 625,37 €	93,65%	250 652,25 €	239 979,55 €	95,74%
67	Charges exceptionnelles	24 930,00 €	24 848,01 €	99,67%	21 710,00 €	16 460,93 €	75,82%
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €		0,00%			
	Total des dépenses réelles	24 489 351,06 €	23 525 943,45 €	96,07%	25 058 898,66 €	24 102 537,88 €	96,18%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 477 429,29 €	1 475 385,64 €	99,86%	1 228 374,77 €	1 228 374,77 €	100,00%
023	Virement à la section d'investissement	2 796 260,29 €			2 934 274,04 €		
	Total des dépenses de fonctionnement	28 763 040,64 €	25 001 329,09 €	86,92%	29 221 547,47 €	25 330 912,65 €	86,69%

A périmètre constant, les prévisions budgétaires en matière de dépenses réelles ont été établies avec un taux de réalisation à 96,18 % en 2021. On constate une hausse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2020. Ce sont principalement les chapitres des charges à caractère général, celui des charges de personnel et des charges de gestion courante qui augmentent tandis que les autres postes sont en légère baisse.

On constate une hausse des dépenses de fonctionnement en 2021 de 329 583,56 € soit une hausse de 1,32 % par rapport à 2020.

### Etat des variations par chapitre

# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



# Charges à caractère général - Chapitre 011

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, frais de télécommunication, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, travaux d'entretien des bâtiments, impôts, taxes, assurances, contrats de maintenance, nettoyage, locations mobilières et immobilières, ....

Elles représentent 16,19 % des dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 4,42 % par rapport à 2020. Une gestion rigoureuse des dépenses de ce chapitre a permis des dépenses ajustées aux besoins réels des services et une reprise des activités par rapport à l'exercice 2020.

Parmi les charges nous constatons par rapport à 2020 :

Une augmentation de 42,02 % des dépenses de carburants pour un montant de 40 794,21 € à la suite d'une reprise d'activités post confinement de 2020.

Une augmentation de 28,67 % des dépenses de fournitures d'entretien pour un montant de 106 474,68 €.

Une augmentation de 54,25 % des dépenses d'entretien et réparations sur bâtiments pour un montant de 68 317,42 €.

Une augmentation des frais d'assurances de 22,60 % pour un montant de 60 400,38 €.

#### Charges de personnel - Chapitre 012

Avec un taux de réalisation final proche des 99,08 %, ce poste reflète la part importante des dépenses de personnel dans le budget global (52,20 % des dépenses de fonctionnement).

Les charges de personnel ont évolué de 3,48 % entre 2020 et 2021 expliquée notamment par le GVT (glissement vieillesse technicité), la revalorisation des grilles indiciaires et l'amélioration des perspectives de carrière du PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations).

Les autres impacts sont dus aux renforcements des protocoles sanitaires prises dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la COVID 19.

## Atténuations de produits - Chapitre 014

Ce chapitre comprend uniquement les dépenses liées à la fiscalité (FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Cette dépense diminue de 16,96 % par rapport à 2020 et s'élève à 60 876 €.

La contribution globale sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir a baissé de 6,24% par rapport à 2020.

#### <u>Autres charges de gestion courante – Chapitre 65</u>

Ce chapitre augmente de 0,48% par rapport à 2020 pour une réalisation de 98,36%.

En 2021, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versée au territoire se chiffre à 5 155 636 € en hausse de 1,07 % par rapport à 2020.

Pour ce qui concerne le CCAS, la subvention d'équilibre versée est de 340 000 €.

La participation de la ville à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) s'est élevée en 2021 à 355 180,48 € soit une augmentation de 10,49 % par rapport à 2020.

L'enveloppe réalisée pour les associations se chiffre à 127 000 €. Une subvention exceptionnelle de 4 000 € a été accordée au secours populaire pour venir en aide au Liban.

La participation financière au centre de vaccination de Bonneuil-sur-Marne s'élève à 10 321,50 €. Elle a permis aux boisséens une offre de proximité et la possibilité d'un accompagnement pour les moins mobiles.

Une subvention au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique a été accordée au boisséens pour un montant de 13 964,38 €.

Le montant des contributions de la ville due pour les enfants fréquentant une autre commune de scolarisation s'élève à 14 259,72 €.

La participation de la ville au fonctionnement de l'école des Sacrés Cœurs s'élève à 113 524,65 €.

De même, chaque année un montant est prévu pour les créances admises en non-valeur et les créances éteintes, il s'est élevé à 8 082,16 € pour 2021.

#### Charges financières - Chapitre 66

Ce chapitre concerne les charges financières liées à la dette soit 239 979,55 €. Les charges financières sont en baisse de 17,71 % par rapport à 2020. Les charges des emprunts contractés en 2021 débuteront en 2022.

# <u>Charges exceptionnelles – Chapitre 67</u>

Les charges exceptionnelles concernent essentiellement des réductions et annulations de titres sur les années antérieures ainsi que des régularisations de charges locatives ou de trop perçu de la part de la CAF.

### **2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

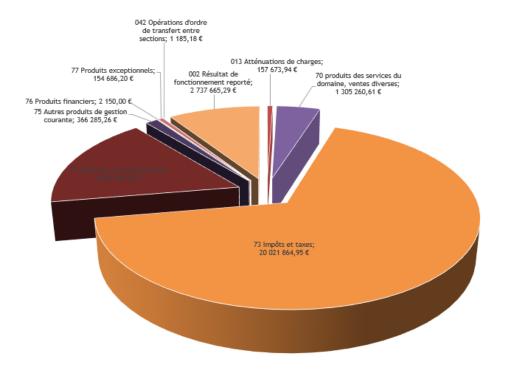
## Taux de réalisation des recettes

		2020		2021			
Chapitre	Libellé du chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation	Budgété	Réalisé	% de réalisation
013	Atténuations de charges	115 000,00 €	140 684,95 €	122,33%	140 000,00 €	157 673,94 €	112,62%
70	Produits des services du domaine, ventes diverses	1 216 991,00 €	1 140 502,69 €	93,71%	1340714,00€	1305260,61€	97,36%
73	Impôts et taxes	19 622 158,00 €	19 487 580,80 €	99,31%	19 681 400,00 €	20 021 864,95 €	101,73%
74	Dotations et participations	5 159 643,00 €	5 514 059,25 €	106,87%	4 795 198,00 €	4 963 645,87 €	103,51%
75	Autres produits de gestion courante	356 077,00 €	357 354,43 €	100,36%	356 885,00 €	366 285,26 €	102,63%
76	Produits financiers	2 655,00 €	2 655,00 €		2 150,00 €	2 150,00 €	
77	Produits exceptionnels	383 800,00 €	383 436,05 €	99,91%	166 350,00 €	154 686,20 €	92,99%
	Total des recettes réelles	26 856 324,00€	27 026 273,17 €	100,63%	26 482 697,00 €	26 971 566,83 €	101,85%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				1 185,18 €	1 185,18 €	100,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1906716,64€	1906716,64€	100,00%	2 737 665,29 €	2 737 665,29 €	100,00%
-	Total des recettes de fonctionnement	28 763 040,64 €	28 932 989,81 €	100,59%	29 221 547,47 €	29 710 417,30 €	101,67%

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité, des dotations de l'État et des produits des services.

Avec un taux de 101,67 % de réalisation, les prévisions ont été légèrement sous estimées. L'essentiel de nos ressources provient de la fiscalité qui représente à elle seule 74,23 % des recettes réelles de fonctionnement.

#### Etat des variations par chapitre



#### Atténuations de charges - Chapitre 013

Il s'agit des remboursements des agents en arrêt maladie ou en accident de travail pour un montant de 157 673,94 €.

### **Produits des services – Chapitre 70**

Les produits des services représentent près de 4,84 % des recettes réelles de fonctionnement en 2021. Ce poste regroupe les prestations liées à la restauration, les accueils du matin et du soir, les activités du centre de loisirs et celles en faveur de la jeunesse.

Les produits des services sont en évolution de 14,45 % par rapport à 2020 suite à une reprise progressive des activités. Cependant ils restent 16,87 % inférieur à 2019 dont les recettes étaient de 1 570 159,37 €.

### **Impôts et taxes – Chapitre 73**

L'essentiel des recettes provient des impôts directs locaux qui représentent, pour l'année 2021, 12 792 206 € avec une évolution de 3,75 %. Cette augmentation est due à l'effet du coefficient correcteur et à la perte des compensations de la taxe d'habitation du chapitre 74.

L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris versée à la ville s'élève à 4 991 223 €.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) est passé de 1 064 892 € à 1 046 377 € entre 2020 et 2021 soit une baisse de 1,74%.

		2020	2021	% évolution
73111 I	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	12 330 159,00 €	12 792 206,00 €	3,75%
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	27 504,00 €	80 504,00 €	192,70%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 991 223,00 €	4 991 223,00 €	0,00%
73222 F	FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France	1 064 892,00 €	1 046 377,00 €	-1,74%
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	5 995,40 €	6 193,26 €	3,30%
7336	DROITS DE PLACE	70 120,22 €	79 729,24 €	13,70%
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	71 204,00 €	72 828,00 €	2,28%
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	240 891,91 €	248 718,84 €	3,25%
7362	TAXES DE SEJOUR	28 521,80 €	5 863,55 €	-79,44%
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	46 209,56 €	55 320,84 €	19,72%
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	610 859,91 €	642 901,22 €	5,25%
	TOTAL IMPOTS ET TAXES	19 487 580,80 €	20 021 864,95 €	2,74%

# <u>Dotations et participations – Chapitre 74</u>

Les principales dotations de L'Etat restent stables par rapport à 2020. Cette stabilité est due à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine.

La dotation forfaitaire des communes a diminué de 32 087 € passant de 1 812 722 € à 1 780 635 € en 2021.

En 2021, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a augmenté de 53 329 € et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a baissé de 11 483 € par rapport à 2020.

Ces dotations évoluent parallèlement à l'augmentation de la population, une des composantes démographiques de la DGF.

		2020	2021	% évolution
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 812 722,00 €	1 780 635,00 €	-1,77%
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	884 886,00 €	937 215,00 €	5,91%
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	114 831,00 €	103 348,00 €	-10,00%
744	FCTVA	20 000,00 €	23 596,00 €	17,98%
745	DOTATION SPECIALE AU TITRE DES INSTITUTEURS	2 808,00 €	2 808,00 €	0,00%
74718	AUTRES	101 335,94 €	118 272,46 €	16,71%
7472	REGIONS	7 605,00 €	5 000,00 €	-34,25%
7473	DEPARTEMENTS	41 000,00 €	19 582,70 €	-52,24%
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	7 291,00 €		-100,00%
74748	AUTRES COMMUNES	23 777,00 €	15 901,48 €	-33,12%
74751	GFP DE RATTACHEMENT	150 922,09 €	19 283,75 €	-87,22%
7478	AUTRES ORGANISMES	1 724 708,56 €	1 555 009,05 €	-9,84%
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	81 964,00 €	378 615,00 €	361,93%
74835	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	494 354,00 €	0,00€	-100,00%
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	2 835,00 €		-100,00%
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	43 019,66 €	4 379,43 €	-89,82%
	TOTAL DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 514 059,25 €	4 963 645,87 €	-9,98%

### Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Ce chapitre a augmenté de 2,74 %. Il s'agit notamment des recettes de loyers et de locations de salles.

# **Produits financiers – Chapitre 76**

Cette recette représente le remboursement de la charge financière de voiries transférées jusqu'à extinction en 2028.

### **Produits exceptionnels – Chapitre 77**

Les produits exceptionnels représentent 154 686,20 € en 2021 soit une diminution de 59,66 % par rapport à 2020. Cette diminution est due à l'indemnité perçue à la suite du sinistre de l'Algeco en 2020.

#### **B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les recettes totales de l'année 2021 se sont élevées à 8 257 785,51 € et les dépenses à 7 515 664,43 € pour un résultat brut excédentaire de 742 121,08 €.

Avec le déficit d'investissement reporté de 2020 de − 986 169,03 €, le résultat de clôture est minoré d'autant et s'élève à − 244 047,95 €.

Les restes à réaliser s'élève à 2 844 138,74 € en dépenses et à 2 238 879,74 € en recettes.

# 1 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

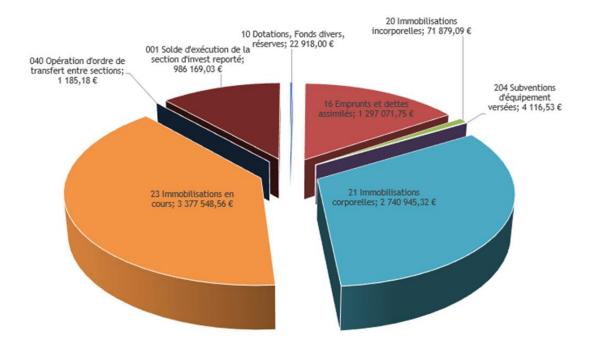
## Taux de réalisation des dépenses

		2020		2021			
Chapitre	Libellé du chapitre	Budgété (BP-DM)	Réalisé	% de réalisation	Budgété (BP-DM)	Réalisé	% de réalisation
10	Dotations, Fonds divers, réserves	0,00€	0,00€		23 000,00 €	22 918,00 €	99,64%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 436 500,00 €	1 435 437,27 €	99,93%	1 347 500,00 €	1 297 071,75 €	96,26%
20	Immobilisations incorporelles	107 830,87 €	35 420,52 €	32,85%	507 358,00 €	71 879,09 €	14,17%
204	Subventions d'équipement versées	465 714,03 €	349 491,54 €	75,04%	135 051,63 €	4 116,53 €	3,05%
21	Immobilisations corporelles	3 414 757,02 €	2 622 745,34 €	76,81%	3 735 862,78 €	2 740 945,32 €	73,37%
23	Immobilisations en cours	7 891 995,09 €	4 207 052,81 €	53,31%	6 609 707,49 €	3 377 548,56 €	51,10%
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €	5 000,00€	100,00%			
	Total des dépenses réelles	13 321 797,01 €	8 655 147,48 €	64,97%	12 358 479,90 €	7 514 479,25 €	60,80%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				1 185,18 €	1 185,18 €	100,00%
041	Opération patrimoniales						
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	237 604,96 €	237 604,96 €		986 169,03 €	986 169,03 €	100,00%
	Total des dépenses d'investissement	13 559 401,97 €	8 892 752,44 €	65,58%	13 345 834,11 €	8 501 833,46 €	63,70%

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses réelles ont été établies avec un taux de réalisation à 60,80 % en 2021.

On constate une diminution des dépenses d'investissement en 2021 de 390 918,98 € soit une baisse de 4,40 % par rapport à 2020.

#### Etat des variations par chapitre



Le budget 2021 a vu la réalisation et la continuation de travaux importants (dont certains avaient été lancés avant 2021). L'ensemble des investissements hors opérations d'ordre sur 2021 s'élève à 7 514 479, 25 € et se répartissent principalement par projet de la façon suivante :

Une acquisition pour une valeur totale de 101 500 € concerne le 34 rue André.

Sur le secteur de la voirie, 1918 638,87 € ont été investis pour 2021. Les travaux concernent la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans diverses rues de la ville tels que le boulevard Révillon, la rue du progrès ou la rue du temple pour 348 624,67 €, l'entretien de la voirie et les allées du square Lauda-Koenigshofen pour 266 686 €, l'extension de la vidéo surveillance de la Haie Griselle pour 966 774,73 €, les travaux d'éclairage publics pour 198 631€ et diverses réfections pour 137 921,85 €.

Pour le secteur scolaire, 346 792,46 € ont été consacrés en 2021. Les investissements concernent la réfection de la cour de l'école du Bois Clary pour 32 583,53 €, le remplacement de radiateurs ainsi que le remplacement de sols souples extérieurs au groupe scolaire J. Prévert pour 156 741,91 €.

Les travaux de menuiseries et de ventilation ont été réalisés pour 224 446 € au groupe scolaire J. Prévert.

Le groupe scolaire J. Rostand a bénéficié de l'amélioration de l'éclairage extérieur, des remplacements de fenêtres et de la réfection de toiture pyramide pour un montant de 89 157,71 €.

31 759,09 € d'aménagements ont été réalisés pour le secteur de la petite enfance dans les différentes crèches.

Sur le secteur sportif, 2 216 432,54 € ont été réalisés pour la construction du gymnase multisport Paule Baudouin et 13 587,66 € pour le matériel, 82 092,77 € pour la rénovation et le drainage du

terrain Maurice Laveau. 17 727,20 € ont été dépensés pour le portail, la réparation de la toiture et le remplacement de l'aérotherme du complexe sportif M. Préault.

Pour le marché de la ferme 48 137,76 € ont été dépensés pour l'éclairage intérieur et extérieur ainsi que la remise en état du fond du parking.

Les travaux d'aménagement pour la Maison France Services ont coûté 14 444,28 €.

Pour les autres bâtiments communaux 230 366,35 € ont permis la réalisation de divers travaux et 275 788,04 € euros ont été affectés aux travaux d'aménagement du CTM.

102 843 € ont été dépensés pour les travaux au 1 rue de la Fontaine.

Les espaces verts ont réalisé des créations d'arrosage automatique avenue Charles de Gaulle, Rondpoint de la petite auberge, rue de Valenton et renouvelé leurs matériels pour 48 467,60€.

Pour le cimetière 13 064,52 € ont été dépensés pour la remise en état des concessions et 16 188,86 € pour le mur de clôture.

La ville a investi dans l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale ainsi que le remplacement de deux véhicules à la direction des services techniques.

170 558, 26 € ont été investis pour le matériel informatique, les licences et les tableaux numériques dans les écoles.

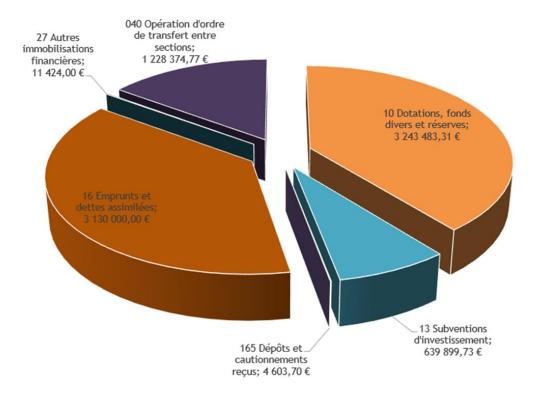
Pour ce qui concerne le capital de la dette, il représente 1 297 071,75 € et 17,26 % des dépenses réelles d'investissement.

## **2 – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

#### Taux de réalisation des recettes

			2020			2021	
Chapitre	Libellé du chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation	Budgété	Réalisé	% de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 260 727,29 €	2 353 909,78 €	72,19%	3 166 995,43 €	3 243 483,31 €	102,42%
13	Subventions d'investissement	4 306 599,10 €	2 358 677,38 €	54,77%	2 868 778,91 €	639 899,73 €	22,31%
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 500,00 €	5 598,70 €		5 500,00 €	4 603,70 €	83,70%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 270,00 €	1 700 000,00 €	99,98%	3 130 486,96 €	3 130 000,00 €	99,98%
21	Immobilisations corporelles	- €	395,91€	0,00%	- €	- €	
27	Autres immobilisations financières	12 616,00 €	12 616,00 €	100,00%	11 424,00 €	11 424,00 €	100,00%
	Total des recettes réelles	9 285 712,39 €	6 431 197,77 €	69,26%	9 183 185,30 €	7 029 410,74 €	76,55%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 477 429,29 €	1 475 385,64 €	99,86%	1 228 374,77 €	1 228 374,77 €	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 796 260,29 €	- €		2 934 274,04 €	- €	
	Total des recettes d'investissement	13 559 401,97 €	7 906 583,41 €	58,31%	13 345 834,11 €	8 257 785,51 €	61,88%

## Etat des variations par chapitre



Les recettes d'investissement proviennent principalement de la récupération d'une partie de la TVA acquittée par la collectivité sur ses investissements, des subventions d'équipements reçues pour certains projets spécifiques, du recours à l'emprunt et des amortissements obligatoires.

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2021 à 8 257 85,51 € et se répartissent de la façon suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT RÉALI	SÉES
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2020	974 214,00 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2019	820 807,00 €
Taxe d'aménagement	254 466,88 €
Emprunts et dettes assimilés	3 130 000,00 €
Subventions	639 899,73 €
Autres	16 027,70 €
Opérations d'ordres	1 228 374,77 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 193 995,43 €
Total	8 257 785,51 €

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » regroupe les recettes de la taxe d'aménagement pour 254 466,88 €, du fond de compensation de la TVA 2019 et 2020 pour 1 795 021 € ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 193 995,43 €.

Des subventions ont été versées par nos partenaires financiers dont voici un échantillon détaillé cidessous :

TOTAL	639 899,73 €
CONSTRUCTION GYMNASE P. BAUDOUIN	18 539,00 €
ACQUISITION DE 2 CHAUDIERES COLLECTIVES GAZ A CONDENSATION	10 000,00 €
AMENDES DE POLICE 2020	89 490,00 €
TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR J. ROSTAND	126 408,00 €
FIPD VIDEO SURVEILLANCE LA HAIE GRISELLE	16 500,00 €
CONSTRUCTION GYMNASE P. BAUDOUIN	85 057,51 €
CONSTRUCTION GYMNASE P. BAUDOUIN	293 905,22 €

Les deux emprunts contractés auprès de la Banque Postale ont permis de financer les travaux d'investissements.

#### Il s'agit:

D'un emprunt de 2 000 000 € au taux fixe de 0,47 % sur une durée de 15 ans. D'un emprunt de 1 130 000 € au taux fixe de 0,49 % sur une durée de 15 ans.

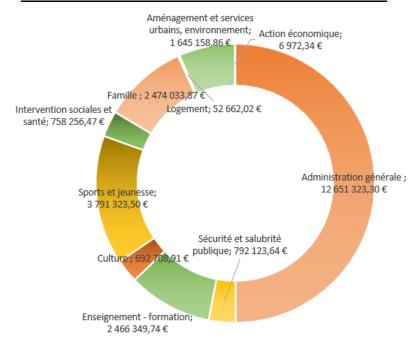
# 3 – RESTES À RÉALISER

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/2021, soit les dépenses engagées sur les crédits votés en 2021 mais non encore mandatées à la fin de l'exercice 2021 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

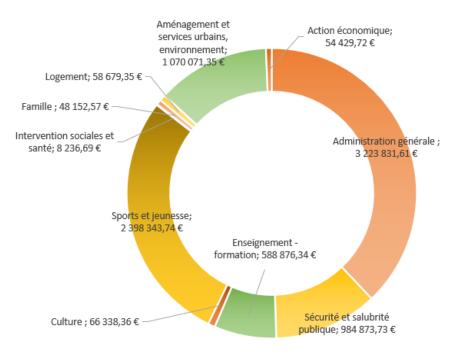
En dépenses : 2 844 138,74 € En recettes : 2 238 879,18 € Soit un solde : -605 259,56 €

#### III – TABLEAUX DE SYNTHÈSE PAR SECTEUR

### <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉ PAR SECTEUR</u>



# <u>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉ PAR SECTEUR</u>



#### IV - LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent une opération de dépense et de recette entre les deux sections budgétaires ou à l'intérieur d'une même section.

Elles sont regroupées dans des chapitres spécifiques et ne donnent lieu à aucun encaissement ou décaissement. Le montant des dépenses et des recettes doit être strictement identique.

DÉPENSES D'ORDRE	1 228 374,77 €		
	1 185,18 €		
TOTAL	1 229 559,95 €		

RECETTES D'ORDRE	1 228 374,77 €		
	1 185,18 €		
TOTAL	1 229 559,95 €		

Ces écritures concernent les dotations aux amortissements, les cessions, les subventions transférables et les frais d'études suivis de travaux.

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » Mme Eveline NOURY, 1ère adjointe prend donc la présidence pendant le vote du compte administratif. Le maire ayant quitté la salle de 20h15 à 20h20.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 4 votes contre (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa, M. Christophe Fogel) le compte administratif de l'exercice 2021.

#### POINT N° 11: AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS EXERCICE 2021.

#### Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

L'affectation définitive du budget communal est donc la suivante :

Résultat de clôture 2021 et affectation définitive au budget 2022 de la commune

#### **INVESTISSEMENT**

	Commune
Résultat clôture ex 2020	- 986 169,03 €
RECETTES	8 257 785,51 €
DEPENSES	7 515 664,43 €
Solde Exécution ex 2021	742 121,08 €
Résultat clôture ex 2021	- 244 047,95 €
Reste à réaliser Recettes	2 238 879,18 €
Reste à réaliser Dépenses	2 844 138,74 €
Besoin de Financement	- 849 307,51 €

#### **FONCTIONNEMENT**

	Commune
Résultat clôture ex 2020	2 737 665,29 €
RECETTES	26 972 752,01 €
DEPENSES	25 330 912,65 €
Solde exécution ex 2021	1 641 839,36 €
Résultat clôture ex 2021	4 379 504,65 €
Part affectée en investissement	- 849 307,51 €
Résultat après affectation	3 530 197,14 €

Affectation 2022	Nature	Dépenses	Recettes
Résultat reporté de fonct	002		3 530 197,14 €
Résultat reporté d'invest	001	244 047,95 €	
Reports de crédits		2 844 138,74 €	2 238 879,18 €
Minimum de couverture du déficit	1068		849 307,51 €

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 votes contre (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa, M. Christophe Fogel, M. Christian Larger, Mme Pascale Isel) l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021.

#### POINT N° 12: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2022.

#### Rapporteur: M. Fabrice NICOLAS

Conformément au rapport d'orientation budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10 février 2022, les taux d'imposition communaux évoluent pour l'année 2022.

Le taux de taxe d'habitation ne pouvant plus faire l'objet d'une variation à compter de 2020, l'état fiscal 1259 transmis par les services fiscaux intègre les produits attendus et utilise uniquement les données en matière de taxe foncière.

Afin de corriger les écarts qui pourraient apparaître sur les montants de taxe foncière transférés, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations.

Depuis 2021, cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la taxe départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire (13,75%).

Le produit fiscal attendu sera ajusté lorsque les services fiscaux notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2022.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les contributions directes locales comme suit :

¬ Taxe sur les propriétés bâties : 35,67 %

¬ Taxe sur les propriétés non bâties : 77,30 %

	Total imposition communal 2021	Total imposition communal 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,64%	35,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,07%	77,30%

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à la majorité avec 6 votes contre (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa, M. Christophe Fogel, M. Christian Larger, Mme Pascale Isel) la fixation des taux d'imposition des contributions directes locales 2022.

#### POINT N° 13: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2022.

#### Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il doit être voté en équilibre sur chacune des sections.

Le budget primitif 2022 qui vous est proposé traduit les priorités que nous avons affirmées lors du vote du rapport d'orientations budgétaires du conseil municipal du 10 février dernier.

A ce titre, la ville de Boissy-Saint-Léger a fait le choix de veiller à déployer les politiques publiques dont elle a fait le choix tout en respectant ses engagements, en garantissant la préservation des politiques publiques essentielles aux boisséens, à savoir l'éducation, la sécurité, la préservation du cadre de vie et la solidarité intergénérationnelle.

Ces charges sont inscrites dans la trajectoire que la ville souhaite mettre en œuvre : préserver la qualité des services rendus à la population tout en veillant à améliorer la situation financière de la collectivité.

Ainsi, le budget de la ville pour l'année 2022 se présente globalement selon le tableau ci- dessous :

	Investissement	Reports	Fonctionnement	Total
Dépenses	9 429 619,95 €	2 844 138,74 €	30 537 781,14 €	42 811 539,83 €
Recettes	10 034 879,51 €	2 238 879,18 €	30 537 781,14 €	42 811 539,83 €
Solde	605 259,56 €	-605 259,56 €		

L'équilibre du budget primitif des deux sections se présente ainsi :

Section d'investissement : 12 273 758,69 €
Section de fonctionnement : 30 537 781,14 €

Soit un budget global pour 2022 de : 42 811 539,83 €

Le budget primitif 2022 est voté avec reprise des résultats. Le montant des restes à réaliser s'élève à :

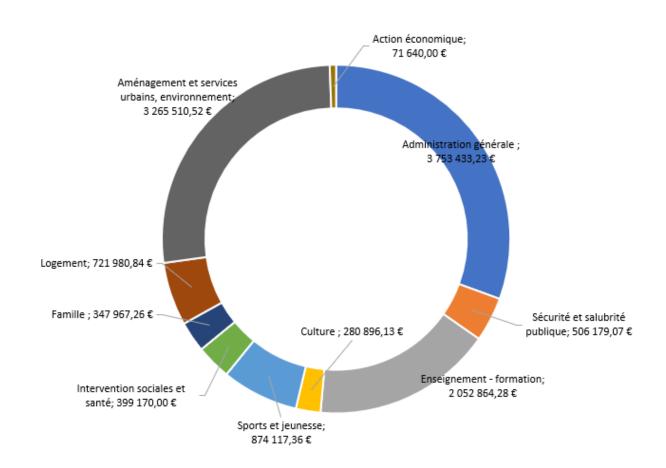
- RAR dépenses = 2 844 138,74 €

- RAR recettes = 2 238 879,18 €

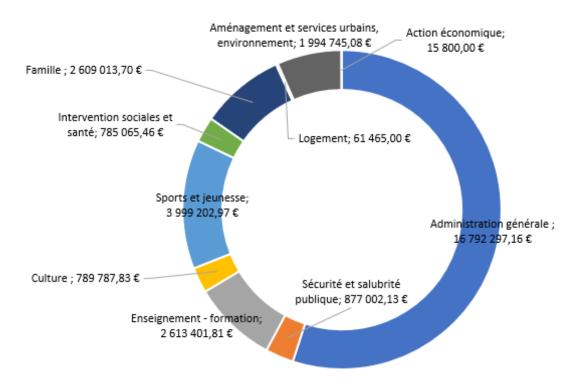
# I – RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR

Dépenses réalisées par secteur	Dépenses de fonctionnement	Dont dépenses de personnel	Dépenses d'investissement	TOTAL BP 2022
Administration générale	16 792 297,16 €	4 508 921,59 €	3 753 433,23 €	20 545 730,39 €
dont FCCT - GPSEA	5 283 000,00 €			5 283 000,00 €
dont remboursement emprunt	212 938,57 €		1 500 000,00 €	1 712 938,57 €
dont autofinancement	3 275 000,00 €			3 275 000,00 €
dont opérations d'ordre	1 295 000,00 €			1 295 000,00 €
Sécurité et salubrité publique	877 002,13 €	397 053,56 €	506 179,07 €	1 383 181,20 €
Enseignement - formation	2 613 401,81 €	1 372 926,81 €	2 052 864,28 €	4 666 266,09 €
Culture	789 787,83 €	545 149,83 €	280 896,13 €	1 070 683,96 €
Sports et jeunesse	3 999 202,97 €	3 242 217,97 €	874 117,36 €	4 873 320,33 €
Intervention sociales et santé	785 065,46 €	335 285,46 €	399 170,00 €	1 184 235,46 €
dont subvention CCAS	340 000,00 €			340 000,00 €
Famille	2 609 013,70 €	2 281 890,70 €	347 967,26 €	2 956 980,96 €
Logement	61 465,00 €		721 980,84 €	783 445,84 €
Aménagement et services urbains, environnement	1 994 745,08 €	1 016 554,08 €	3 265 510,52 €	5 260 255,60 €
Action économique	15 800,00 €	`	71 640,00 €	87 440,00 €
Total	30 537 781,14 €	13 700 000,00 €	12 273 758,69 €	42 811 539,83 €

# Section d'investissement



## Section de fonctionnement



II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 12 273 758,69 €

Cette section inclut des crédits nouveaux et les reports d'investissement de l'année 2021.

	BUDGET PRIMITIF 2022 Section d'Investissement						
	Dépenses		Recettes				
001	- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	244 047,95 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 275 000,00 €			
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 295 000,00 €			
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES				
165	- DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	5 500,00 €	001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	650 588,00 €	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	995 000,00 €			
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	282 904,06 €	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 944 307,51 €			
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 761 309,80 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 670 067,18 €			
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	5 625 708,88 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 500,00 €			
26	- PARTICIPATIONS	130 000,00 €	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	88 884,00 €			
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	73 700,00 €					
Total	: Dépenses	12 273 758,69 €	Total : Recettes	12 273 758,69 €			

# **SYNTHÈSE AVEC ÉVOLUTION**

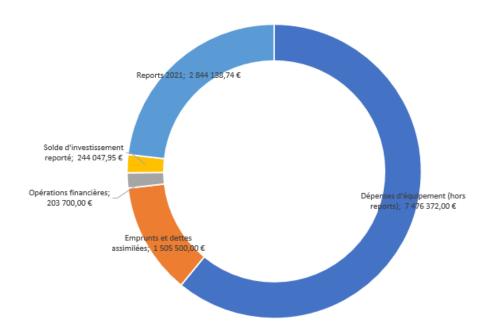
BUDGET PRIMITIF 2022 PRESENTATION DE LA SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE					
DEPENSES PAR CHAPITRE	Budget 2021	Budget + DM 2021	BP 2022	% évolution BP	% évolution BP+DM
INVESTISSEMENT	7 617 685,00 €	7 639 364,59 €	7 476 372,00 €	-1,86%	-2,13%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	476 650,00 €	476 650,00 €	621 296,00 €	30,35%	30,35%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	92 200,00 €	92 200,00 €	247 620,00 €	168,57%	168,57%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 428 325,00 €	3 428 325,00 €	3 288 725,00 €	-4,07%	-4,07%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 620 510,00 €	3 642 189,59 €	3 318 731,00 €	-8,34%	-8,88%
SOUS-TOTAL	7 617 685,00 €	7 639 364,59 €	7 476 372,00 €	-1,86%	-2,13%
EMPRUNTS	1 297 500,00 €	1 347 500,00 €	1 505 500,00 €	16,03%	11,73%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	1 292 000,00 € 5 500,00 €	1 342 000,00 € 5 500,00 €	1 500 000,00 € 5 500,00 €	16,10%	11,77%
OPERATIONS FINANCIERES	23 000,00 €		203 700,00 €	785,65%	785,65%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 26 PARTICIPATIONS	0,00 € 23 000,00 €	23 000,00 €	73 700,00 € 130 000,00 €	-100,00%	-100,00%
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION		1 185,18 €			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES					
OPERATIONS COMPTABLES	986 169,03 €	,	244 047,95 €	-75,25%	•
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	986 169,03 €	986 169,03 €	244 047,95 €	-75,25%	-75,25%
REPORTS	3 348 615,31 €	3 348 615,31 €	2 844 138,74 €	-15,07%	-15,07%
TOTAL DEPENSES	13 272 969,34 €	13 345 834,11 €	12 273 758,69 €	-7,53%	-8,03%

BUDGET PRIMITIF 2022 PRESEN	TATION DE LA SECTION	RECETTES D'INVESTISS	SEMENT PAR CHAPI	ΓRE	
RECETTES PAR CHAPITRE	Budget 2021	Budget + DM 2021	BP 2022	% évolution BP	% évolution BP+DM
FONDS PROPRES	5 278 269,47 €	5 278 269,47 €	5 219 307,51 €	-1,12%	-1,12%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €	1 095 000,00 €	-4,78%	-4,78%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 193 995,43 €	1 193 995,43 €	849 307,51 €	-28,87%	-28,87%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 934 274,04 €	2 934 274,04 €	3 275 000,00 €	11,61%	11,61%
SUBVENTIONS	481 500,00 €	550 990,00 €	2 431 188,00 €	404,92%	341,24%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	481 500,00 €	550 990,00 €	2 431 188,00 €	404,92%	341,24%
SOUS-TOTAL	5 759 769,47 €	5 829 259,47 €	7 650 495,51 €	32,83%	31,24%
EMPRUNTS	3 135 986,96 €	3 135 986,96 €	5 500,00 €	-99,82%	-100,00%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 130 486,96 €	3 130 486,96 €	0,00€	-100,00%	-100,00%
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €		
OPERATIONS FINANCIERES	11 424,00 €	11 424,00 €	88 884,00 €		
27 AUTRE OPERATIONS FINANCIERES	11 424,00 €	11 424,00 €	88 884,00 €		
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 225 000,00 €	1 228 374,77 €	1 295 000,00 €	5,71%	-100,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS			995 000,00 €		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES					
OPERATIONS COMPTABLES					
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE					
REPORTS	3 140 788,91 €	3 140 788,91 €	2 238 879,18 €	-28,72%	-28,72%
TOTAL RECETTES	13 272 969,34 €	13 345 834,11 €	12 273 758,69 €	-7,53%	-8,03%

# A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (hors reports)	7 476 372,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 505 500,00 €
Opérations financières	203 700,00 €
Solde d'investissement reporté	244 047,95 €
Reports 2021	2 844 138,74 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 273 758,69 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7 476 372,00 € auxquelles doivent s'ajouter les restes à réaliser de 2021, 2 844 138,74 € soit un total de 10 320 510,74 €.



Cette section comprend principalement plus de 12,27 millions d'euros de dépenses d'équipements dont voici la répartition par fonction :

SECTEURS	REPORTS 2021	BP 2022	TOTAL	%
Administration générale	270 387,28 €	3 483 045,95 €	3 753 433,23 €	30,58%
Sécurité et salubrité publique	58 963,07 €	447 216,00 €	506 179,07 €	4,12%
Enseignement - formation	1 392 503,28 €	660 361,00 €	2 052 864,28 €	16,73%
Culture	28 355,13 €	252 541,00 €	280 896,13 €	2,29%
Sports et jeunesse	700 731,36 €	173 386,00 €	874 117,36 €	7,12%
Intervention sociales et santé		399 170,00 €	399 170,00 €	3,25%
Famille	17 067,26 €	330 900,00 €	347 967,26 €	2,84%
Logement	180 580,84 €	541 400,00 €	721 980,84 €	5,88%
Aménagement et services urbains, environnement	186 910,52 €	3 078 600,00 €	3 265 510,52 €	26,61%
Action économique	8 640,00 €	63 000,00 €	71 640,00 €	0,58%
TOTAL	2 844 138,74 €	9 429 619,95 €	12 273 758,69 €	100,00%

Les principales dépenses sont concentrées sur le secteur administratif avec 30,58 %, la voirie et l'éclairage public pour 26,61 %, la sécurité pour 7,38%, les bâtiments scolaires pour 16,73 % et les équipements sportifs pour 7,12 %.

#### Les principales dépenses concernent :

#### Dans le secteur du développement urbain :

Acquisition 4 c rue de paris : 650 000,00 €

Acquisition d'une coque pour la maison des assistantes maternelles : 225 456,00 €

#### Dans le secteur voirie :

Enfouissement et réfection rue du progrès : 277 066,00 € Bouclage de la vidéo surveillance rue de paris : 177 650,00 €

Aménagement accès voie pompier rue guerre d'Algérie : 150 000,00 € Extension vidéo surveillance haie griselle nord/sud : 142 300,00 €

Enfouissement avenue du général Leclerc : 126 000,00 €

Installation d'un panneau information place du forum : 100 000,00 €

Enfouissement rue de paris entre le 4-8 : 53 760,00 € Enfouissement sente des pressoirs : 38 700,00 € Enfouissement rue du temple : 36 784,00 € Enfouissement place de l'église : 35 660,00 €

Aménagement d'éclairage de passages piétons : 35 000,00 € Budget pour les réparations d'éclairage public : 30 000,00 €

Budget pour les réparations de voirie : 30 000,00 €

Enfouissement rue Sucy entre rue André/allée Pompadour : 28 000,00 € Remplacement de lanternes par des LED avenue G. Brassens : 25 000,00 €

Poteaux incendie : 20 000,00 €

Extension des réseaux électriques centre culturel : 20 000,00 €

Extension réseau électrique : 20 000,00 €

Amélioration et valorisation des sentes piétonnes : 20 000,00 €

Enfouissement boulevard Révillon : 16 200,00 € Enfouissement avenue des châtaigniers : 10 963,00 €

#### Dans le secteur bâtiments publics :

Etudes et travaux de l'agenda d'accessibilité programmée : 335 000,00 €

Etudes et travaux reprise structurelle et réaménagement des locaux du CTM : 290 000,00 €

Etudes centre administratif : 50 000,00 €

Tous bâtiments et écoles travaux chauffage ventilation et climatisation : 50 000,00 €

#### Dans les écoles :

Primaire Dunois études et remplacement de chaufferie : 107 000,00 €

Ecole Vallou études phase conception pour travaux d'extension : 100 000,00 €

Maternelle Prévert réfection complète chaufferie : 62 400,00 € Primaire Bois Clary aménagement de classe : 60 000,00 € Toutes écoles mise aux normes électriques : 40 000,00 € Mobilier salle de restauration Ecole Rostand : 37 000,00 €

Primaire Rostand A aménagement faux plafonds /réseaux électriques : 35 000,00 €

Toutes écoles études pour végétalisation des cours : 30 000,00 €
Primaire Dunois A crémones applique sur châssis existants : 23 000,00 €
Toutes écoles alarmes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : 20 000,00 €

Mobilier scolaire : 19 000,00 €

Office Dunois peinture des façades : 18 000,00 €

Primaire Rostand B réfection complète sol hall entrée : 15 000,00 €

Maternelle Rostand tables pour tri de déchets : 12 000,00 €

#### Dont la culture :

Ventilation du Forum : 130 000,00 €

#### Dont le secteur social :

Réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale pour la future recyclerie : 360 000,00 €

#### Dont la petite enfance :

Etudes pôle petite enfance : 180 000,00 €

Multi accueil protection solaire de l'aire de jeux : 30 000,00 € Multi accueil ajout d'un split climatisation : 25 000,00 €

MEF travaux étanchéité : 13 000,00 €

MEF peinture murale adaptée aux enfants : 10 000,00 €

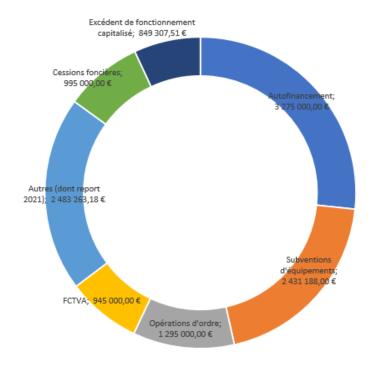
# Dans le secteur informatique :

Renouvellement du parc informatique et renforcement de la sécurité : 136 000,00 €

Logiciels et serveurs : 35 300,00 €

#### **B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Emprunt	- €
Autofinancement	3 275 000,00 €
Subventions d'équipements	2 431 188,00 €
Opérations d'ordre	1 295 000,00 €
FCTVA	945 000,00 €
Autres (dont report 2021)	2 483 263,18 €
Cessions foncières	995 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	849 307,51 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 273 758,69 €



Les recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

- Les subventions d'investissement sont estimées au total pour 2022 à 2 431 188 €.
   (Notamment : fonds de concours SADEV, amendes de police, subvention pour le groupe scolaire J. Prévert).
- Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisé en 2021 (N-1) se chiffre à 945 000, 00 €.
- L'autofinancement généré par le virement de la section de fonctionnement est de 3 275 000,00 €.
- Les cessions foncières sont estimées pour 2022 à 995 000,00 €.
- Les opérations d'ordre se chiffrent à 1 295 000,00 €.
- Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 150 000,00 € (Taxe d'aménagement).
- Le montant des reports étant de 2 238 879,18 €.

Compte tenu de fonds propres subvenant aux besoins d'investissement, la ville ne prévoit pas d'emprunt pour l'année 2022.

La ville souhaite que son programme d'investissement soit majoritairement autofinancé afin de réduire le recours à l'emprunt et ainsi conforter la bonne situation financière de la collectivité.

De manière systématique, des subventions seront recherchées et présentées auprès de nos partenaires institutionnels pour participer à une meilleure gestion des deniers.

#### III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 30 537 781,14 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

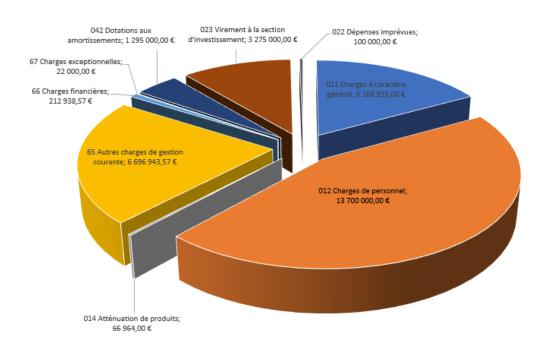
	BUDGET PRIMITIF 2022 Section de Fonctionnement						
	Dépenses		Recettes				
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 168 935,00 €	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 530 197,14 €			
012	- CHARGES DE PERSONNEL	13 700 000,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	172 600,00 €			
014	- ATTENUATION DE PRODUITS	66 964,00 €	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 281 700,00 €			
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 696 943,57 €	73 - IMPOTS ET TAXES	20 348 348,00 €			
66	- CHARGES FINANCIERES	212 938,57 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 736 781,00 €			
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	334 160,00 €			
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 275 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	1 693,00 €			
042	- OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 295 000,00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	132 302,00 €			
022	- DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €					
Total	: Dépenses	30 537 781,14 €	Total : Recettes	30 537 781,14 €			

# **SYNTHÈSE AVEC ÉVOLUTION**

	BUDGET PRIMITIF 2022 PRESENTATION DE LA SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE							
Chapitre		Budget 2021	Budget + DM 2021	BP 2022	% évolution BP	% évolution BP+DM		
011	Charges à caractère général	4 866 151,00€	4 798 436,41 €	5 168 935,00 €	6,22%	7,72%		
012	Charges de personnel	13 254 468,00 €	13 344 446,00 €	13 700 000,00 €	3,36%	2,66%		
014	Atténuation de produits	74 000,00 €	74 000,00 €	66 964,00 €	-9,51%	-9,51%		
	Autres charges de gestion courante	6 542 632,00 €	6 569 632,00 €	6 696 943,57 €	2,36%	1,94%		
65	Dont subvention CCAS	340 000,00 €	340 000,00 €	340 000,00 €	0,00%	0,00%		
	Dont FCCT - GPSEA	5 151 852,00 €	5 155 636,00 €	5 283 000,00 €	2,55%	2,47%		
66	Charges financières	245 652,25 €	250 652,25 €	212 938,57 €	-13,32%	-15,05%		
67	Charges exceptionnelles	15 710,00 €	21 710,00 €	22 000,00 €	40,04%	1,34%		
042	Dotations aux amortissements	1 225 000,00 €	1 228 374,77 €	1 295 000,00 €	5,71%	5,42%		
023	Virement à la section d'investissement	2 934 274,04 €	2 934 274,04 €	3 275 000,00 €	11,61%	11,61%		
022	Dépenses imprévues	100 000,00€	0,00€	100 000,00 €	0,00%			
TOTAUX		29 257 887,29 €	29 221 525,47 €	30 537 781,14 €	4,37%	4,50%		

	BUDGET PRIMITIF 2022 PRESENTATION DE LA SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE							
Chapitre		Budget 2021	Budget + DM 2021	BP 2022	% évolution BP	% évolution BP+DM		
013	Atténuation de charges	140 000,00 €	140 000,00 €	172 600,00 €	23,29%	23,29%		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 185,18 €			-100,00%		
70	Produits des services	1 351 714,00 €	1 340 714,00 €	1 281 700,00 €	-5,18%	-4,40%		
	Impôts et taxes	19 493 923,00 €	19 681 400,00 €	20 348 348,00 €	4,38%	3,39%		
73	Dont Impôts directs locaux	12 400 000,00 €	12 792 206,00 €	13 229 000,00 €	6,69%	3,41%		
	Dont AC - Métropole du Grand Paris	4 991 223,00 €	4 991 223,00 €	4 991 223,00 €	0,00%	0,00%		
74	Dotations et participations	5 002 700,00 €	4 795 198,00 €	4 736 781,00€	-5,32%	-1,22%		
/4	Dont Dotation Forfaitaire	1 820 000,00 €	1 780 635,00 €	1 731 000,00 €	-4,89%	-2,79%		
75	Autres produits de gestion courante	363 385,00 €	356 885,00 €	334 160,00 €	-8,04%	-6,37%		
76	Produits financiers	2 150,00 €	2 150,00 €	1 693,00 €		-21,26%		
77	Produits exceptionnels	166 350,00 €	166 350,00 €	132 302,00 €	-20,47%	-20,47%		
002	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés	2 737 665,29 €	2 737 665,29 €	3 530 197,14 €	28,95%	28,95%		
TOTAUX		29 257 887,29 €	29 221 547,47 €	30 537 781,14 €	4,37%	4,50%		

# A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### Charges à caractère général - Chapitre 011

Ce chapitre passe de 4 798 436,41 € à 5 168 935,00 € soit une augmentation de 370 498,59 € (7,72 %).

Les dépenses à caractère général évoluent par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation s'explique par l'envolée des prix notamment de l'électricité, du gaz, de l'eau et du pétrole. Il s'agit de plus de 200 000,00 € d'augmentation sur les fluides.

L'inflation se répercute également sur les produits alimentaires et manufacturés. Les incertitudes liées aux nouvelles vagues épidémiques et aux tensions géopolitiques engendrent des difficultés d'approvisionnement et une augmentation des prix.

La part fonctionnement des enfouissements de réseaux augmente également de plus de 100 000,00 € par rapport à l'année dernière. Notamment avenue du Général Leclerc, rue de Paris, sente des Pressoirs, place de l'Eglise, rue de Sucy.

La préparation au passage du référentiel budgétaire et comptable M57 en 2023 qui est une procédure lourde et impactante sur l'architecture de notre suivi budgétaire et la transposition des comptes nous a conduit à faire des ajustements d'imputation. Cette refonte obligatoire augmente ce chapitre de 50 000,00 €.

Pour le reste il s'agit d'une évolution plus que raisonnable des dépenses.

## Charges de personnel - Chapitre 012

Les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » sont anticipées à 13,7 M€, soit +2,66% par rapport au budget 2021.

Cette augmentation s'explique par :

- La poursuite de la réaffectation sur des postes vacants d'agents en reclassement professionnel,
- La poursuite du dispositif de dé-précarisation,
- L'effet GVT Glissement Vieillesse Technicité et les mouvements de personnels,
- Le déploiement d'un dispositif d'action sociale en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour un coût d'environ 70 000 €/an,
- L'indemnité inflation,
- La révision du régime indemnitaire mensuel des agents de 50€ net/agent pour un coût d'environ 270 000 €. La répartition s'effectuera sur 3 exercices de 2022 à 2024.

#### Atténuations de produits - Chapitre 014

Le montant du FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales est budgété à 66 964,00 €.

### <u>Autres charges de gestion courante - Chapitre 65</u>

Le poste des autres charges de gestion courante augmente de 1,94 %. Ce chapitre regroupe entre autres l'enveloppe dédiée aux associations qui reste inchangée par rapport à 2021, la subvention d'équilibre du CCAS pour 340 000,00 €, les indemnités de fonction et de formations de l'équipe municipale pour 245 000,00 €, la participation aux frais de fonctionnement de la BSPP de 330 000,00 € ainsi que la contribution au Territoire qui s'élève à 5 283 000,00 € et une augmentation de 2,55 % uniquement de ce poste.

## Charges financières - Chapitre 66

Les charges financières diminuent puisqu'il n'est pas prévu de nouvel emprunt en 2022.

### **Charges exceptionnelles - Chapitre 67**

Les charges exceptionnelles concernent surtout les annulations et réductions sur les années antérieures.

## Dépenses imprévues - Chapitre 022

Le montant reste identique à 2021.

### Virement à la section d'investissement - Chapitre 023

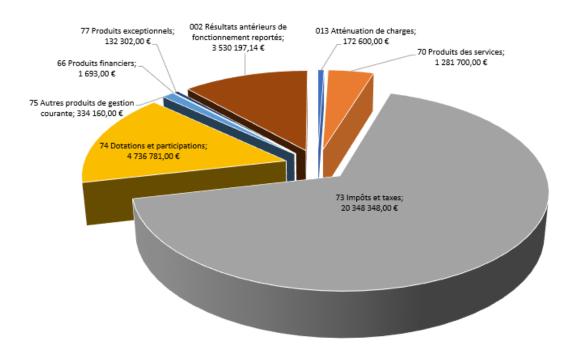
L'autofinancement, enfin, s'établit à 3 275 000,00 € en hausse de 11,61 % par rapport à 2021.

#### **B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement s'articulent principalement autour de trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux
- Les dotations et participations versées par l'Etat et autres partenaires institutionnels
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Elles ont été estimées au plus juste compte tenu du contexte sanitaire, des nouveaux modes de travail et de télétravail.



## Atténuations de charges - Chapitre 013

Ce chapitre augmente de 32 000,00 € par rapport à 2021. Il s'agit de la compensation de l'indemnité inflation versé aux agents.

# **Produits des services - Chapitre 70**

Les produits des services sont prudemment estimés à la baisse par rapport à l'exercice 2021. Ils diminuent de 23 506,61 € par rapport au réalisé. Cette diminution reflète la constatation des nouveaux modes d'organisation des familles.

# **Impôts et taxes - Chapitre 73**

	Exercice	2021	2022
Nature	Libellé	Réalisé	ВР
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES	12 792 206,00 €	13 229 000,00 €
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 991 223,00 €	4 991 220,00 €
73222	73222 FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France		1 028 000,00 €
	Total	18 829 806,00 €	19 248 220,00 €

Les impôts directs locaux évoluent pour l'année 2022 comme suit :

	Total imposition communal 2021	Total imposition communal 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,64% (20,89 % Taux ville + 13,75 % taux département)	35,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,07%	77,30%

Le montant attendu s'élève à 13 229 000,00 €.

L'attribution de compensation de la métropole du Grand Paris reste fixe à 4 991 220 €.

La ville devrait percevoir pour le FSRIF un montant estimé à 1 028 000 € en 2022 légèrement inférieur à 2021 qui était de 1 046 377,00 €.

### **Dotations et participations - Chapitre 74**

	Exercice	2021	2022
Nature	Libellé	Réalisé	ВР
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 780 635,00 €	1 731 000,00 €
74123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	937 215,00 €	955 000,00 €
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	103 348,00 €	100 000,00 €
	Total	2 821 198,00 €	2 786 000,00 €

La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation sont revues à la baisse par rapport à 2021. Elles sont estimées respectivement à 1 731 000,00 € et 100 000,00 €.

La dotation de solidarité urbaine est estimée à 955 000,00 € soit une augmentation de 1,90 %.

#### Autres produits de gestion courante - Chapitre 75

Ce chapitre diminue de 22 725,00 €. En effet, la gestion des chèques vacances en lien avec l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) n'a plus lieu d'être depuis l'adhésion de la ville au CNAS (comité national d'action social).

#### **Produits financiers - Chapitre 76**

Les produits financiers restent identiques à l'exercice 2021, s'agissant du remboursement de la charge financière de voiries transférées jusqu'à extinction en 2028.

#### **Produits exceptionnelles - Chapitre 77**

On retrouve dans ce chapitre le fonds de compensation des nuisances aéroportuaires et la refacturation des services partagés avec GPSEA.

Il est proposé au conseil municipal, sur la base du présent rapport de présentation et des documents budgétaires correspondants, d'adopter le budget primitif principal de la ville au titre de l'exercice 2022.

La commission des Affaires generales - finances - ressources humaines - developpement economique - intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont adopté à la majorité le budget primitif de la ville au titre de l'exercice 2022 avec :

- 4 votes « défavorables » (Mme Laure Thibault, M. Moncef Jendoubi, Mme Claire De Sousa,
   M. Christophe Fogel),
- 2 votes « favorables » pour le chapitre 12 et « défavorables » pour les autres chapitres (M. Christian Larger, Mme Pascale Isel).

# POINT N° 14: ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AU CCAS.

#### Rapporteur : M. Fabrice NICOLAS

Le Centre Communal d'Action Social constitue le principal vecteur de la politique sociale boisséenne. Son rôle est central dans l'accompagnement des plus précaires, pour les mettre en relation avec les acteurs sociaux (Institutionnels, associatifs...) de notre bassin de vie, pour garantir l'accès aux droits de ceux qui en sont le plus éloignés, pour lutter contre le « non-recours » ... et ce faisant, préserver les équilibres sociaux qui font société.

Comme en 2021, du fait de la pandémie de Covid, la fonction du CCAS va se révéler cruciale en 2022. Le soutien financier de la ville est essentiel. Pour cette raison, dès la séance du conseil municipal du 16 décembre 2021, le CCAS a été attributaire d'une avance de subvention de 85 000 € sur la subvention 2022. Elle lui a permis de couvrir les dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre dans l'attente du vote du budget. Conçu notamment pour soutenir la politique sociale, le budget 2022 de la collectivité est à même de compléter cette avance pour porter le concours municipal au CCAS à 340 000 €.

Il est donc proposé de fixer à 340 000 € le montant de la subvention 2022 au CCAS, et aux membres du conseil municipal d'approuver la subvention à cette hauteur.

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'attribution de la subvention de fonctionnement 2022 au CCAS.

#### POINT N° 15: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

#### Rapporteur: M. Pierre CHAVINIER

Les associations boisséennes sont un maillon essentiel de partage, de création, d'expression de solidarité... Dans notre ville, elles mobilisent plusieurs milliers d'habitants. Pour ces raisons, la ville de Boissy-Saint-Léger soutient activement le dynamisme local porté par le réseau de ses structures. Elle le fait par la mise à disposition de moyens logistique et matériel, de supports de communication... mais aussi par l'attribution de subventions de fonctionnement. A cette fin, elle s'est dotée d'un règlement approuvé en conseil municipal.

Au titre de l'exercice 2022, à échéance d'une procédure qui a permis une large diffusion des dossiers de demande auprès de tous les dirigeants associatifs, il est soumis au conseil municipal l'attribution de 134 435 € de subvention de fonctionnement, auprès de 57 associations (Cf annexe 1).

Il est spécifié qu'à compter de 2022 la loi visant à conforter le respect des principes de la République, impose aux associations bénéficiant d'une subvention publique de souscrire un contrat d'engagement républicain. Ce faisant, les associations s'engagent à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

En conséquence, en application de la législation, le mandatement des subventions qui seront votées par l'assemblée pour chacune des associations sera fait en parallèle de l'envoi au président de la structure d'un exemplaire du contrat d'engagement républicain qu'il lui conviendra de signer et de retourner à la collectivité (Cf annexe 2).

ASSOCIATIONS	Subventions
A.C.P.M.R. (Association Culturelle Portugaise Maravilhas do Ribatejo)	1 000,00 €
AIKIDO CLUB BOISSEEN	800,00€
APR 94	300,00€
AQUABLUE	8 000,00 €
ASSOCIATION DU LOTUS "LE TEMPS DE L'ETRE"	900,00€
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE LA FONTAINE	2 500,00 €
ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES	100,00€
ARPE	500,00€
ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE	3 800,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE B. CENDRARS (projet d'accompagnement à 2 matchs pro)	600,00€
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE B. CENDRARS	1 500,00 €
B.A.S.E 94	4 000,00 €

BOISSY BASKET BALL	12 000,00 €
BOISSY CROSS	500,00€
BOISSY CYCLO CLUB	1 200,00 €
BOISSY JUMELAGE	1 000,00 €
BOISSY TRIATHLON	500,00€
BOISSY UNION JEUNES	3 000,00 €
BSL ORCHESTRA	4 000,00 €
C.A. BOISSY HANDBALL	12 000,00 €
CERCLE HISTORIQUE	500,00€
CHŒUR FRANCIS POULENC	2 700,00 €
CLUB BOULISTES BOISSEENS	1 800,00 €
CLUB MODELISME FERROVIAIRE	700,00 €
COMITE BOISSEEN DU MOUVEMENT DE LA PAIX	250,00 €
CROIX ROUGE	1 000,00 €
CULTURE ECHANGES ET DECOUVERTES	400,00 €
DEMOCLARY	380,00 €
ESPACE DANSE	500,00 €
F.N.A.CA.	500,00 €
FOOTBALL CLUB DE BOISSY	21 000,00 €
GRAIN D'ESPPOIR POUR NAPAGTENGA	1 000,00 €
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DU VAL DE MARNE ET DE LA SEINE	500,00 €
JUDO CLUB DE BOISSY SAINT LEGER	3 500,00 €
KARATE SHUKOKAI	1 900,00 €
LA BIG ALLIANCE	500,00 €
LE MESSAGER DE BOISSY	750,00 €
LEMONADE DANCE COMPANY	2 000,00 €
LES NUITS ORIENTALES	1 500,00 €
LES COMPAGNONS D'ARMES	700,00 €
LES JARDINS PARTAGES	500,00 €
LE SECOURS DE BOISSY	300,00 €
LOGISTIQUES SAINT LEGER (Paroisse Boissy)	300,00 €
MAJO REVES DE BOISSY	300,00 €
MUSIQUEMUSE	4 000,00 €
OLYMPIC GYM DE BOISSY	8 000,00 €
OYE 349	600,00€
PEINTRES EN HERBE	450,00 €
SECOURS CATHOLIQUE - Délégation du Val de Marne	300,00€
SECOURS POPULAIRE du Val de Marne	300,00€
TAE KWON DO	3 000,00 €
UBAC	2 000,00 €
UNIVERSITE INTER-AGE DE CRETEIL	1 000,00 €
U.N.C.	700,00 €
UN BOUCHON UNE ESPERANCE	300,00 €
SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU CHEVAL FRANCAIS	4 000,00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	8 105,00 €
TOTAL	134 435,00 €

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité avec 2 abstentions (M. Christian Larger, Mme Pascale Isel) l'attribution des subventions aux associations.

# POINT N° 16 : SOLIDARITE UKRAINE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UNICEF FRANCE.

#### Rapporteur: M. Régis CHARBONNIER

Faisant fi du droit international, Moscou a donné l'ordre aux forces militaires russes, le 24 février dernier, de pénétrer sur le territoire ukrainien. Depuis cette date, les attaques ont causé la mort de plusieurs centaines de civils, fait des milliers de blessés et des centaines de milliers de réfugiés tentent de fuir les combats.

Ces attaques armées et la situation de crise humanitaire qui en résulte ont suscité une vive émotion internationale, dans la population russe même et bien entendu parmi les boisséens et les boisséennes. Nombre de ces derniers ont souhaité exprimer leur solidarité et aider la population ukrainienne. La ville, le maire et les élus du conseil municipal ont condamné l'invasion russe et rapidement organisé, via le CCAS et le centre social, une collecte de denrées alimentaires, de petit matériel et de consommables médicaux (lingettes, compresses stériles, kits de bandage d'urgence, bétadine...) au bénéfice de l'association Aide Médicale Caritative France Ukraine (AMCFU).

De son côté, l'UNICEF s'est mobilisé en intensifiant ses efforts pour répondre à l'urgence des besoins des 7,5 millions d'enfants de ce pays. Présente depuis 25 ans en Ukraine, l'UNICEF apporte une aide d'urgence notamment dans les domaines d'accès à l'eau, d'assainissement et d'hygiène (transports par camion et distribution de bouteilles), de la santé (mise à disposition des fournitures médicales) et de l'éducation. Elle a également lancé, dans tout l'hexagone, un appel à financement exceptionnel.

Dans sa volonté de venir en aide à la population ukrainienne, Boissy-Saint-Léger, ville de paix et labellisée « Ville amie des enfants » dans le cadre de son partenariat avec l'UNICEF, souhaite soutenir l'effort de cette association en Ukraine par le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000€.

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Le maire présente le bilan de la mobilisation de la ville dans le cadre de son soutien à l'Ukraine :

- ¬ 28 février : Illumination de la façade de l'hôtel de ville aux couleurs du drapeau ukrainien ;
- ¬ 02 mars : Le drapeau ukrainien pavoise en façade de l'hôtel de ville ;
- Depuis le 04 mars : La ville organise une collecte de denrées alimentaires, produits médicaux, petits matériels et vêtements au profit de l'association « Aide médicale et caritative France-Ukraine » qui œuvre entre nos deux pays depuis l'invasion de la Crimée en 2014 :
  - o 2 lieux de collecte : le centre social Michel Catonné et le CCAS ;
  - L'association de parents d'élèves de l'école du Bois Clary participe à cette collecte;
  - o L'EHPAD de Santeny a fait don de poches de glucose et de médicaments ;
  - O Des infirmières libérales se sont également mobilisées ;
  - o A ce jour, environ 20m³ de dons ont été remis à l'association.
- ¬ 16 mars : Des agents se mobilisent sur leur temps de pause méridienne pour trier et emballer les différents dons.
- ¬ 29 mars: Le conseil municipal des enfants annonce l'organisation d'une collecte de fournitures scolaires pour les enfants ukrainiens scolarisés dans nos écoles (en lien avec l'Education Nationale).
- ¬ Accueil de réfugiés : 8 familles boisséennes se sont portées volontaires, leurs coordonnées ont été transmises à la préfecture.
- Enfants scolarisés : 2 familles se sont présentées pour la scolarisation de leurs enfants mais se sont finalement orientées sur une autre commune.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association UNICEF France.

#### POINT N° 17: BOISSY PLAGE - MISE EN PLACE D'UN MÉCÉNAT.

#### Rapporteur : M. Adama CISSOKO

Parmi la population boisséenne, certaines personnes rencontrent des difficultés pour partir en vacances. Tous ne trouvent par les moyens de partir pendant les vacances. Dès lors, la mise en place d'animations estivales de plein air permet d'offrir à tous un espace de loisirs et de convivialité pour rompre avec le sentiment d'isolement et de manque de moyens. En 2022, comme les années précédentes, Boissy Plage s'adressera à tous les publics. La manifestation se déroulera du 16 juillet au 7 août, du mardi au dimanche. Diverses activités gratuites seront proposées pendant ces trois semaines (spectacle, animation, initiation).

Pour compléter le financement de cette opération, la ville souhaite recourir à des financements privés. Cette initiative mise au service d'actions d'intérêt général n'est pas une pratique nouvelle dans le monde public, notamment dans le secteur culturel. Le mécénat peut contribuer à l'amélioration des services rendus possibles par les financements complémentaires qu'il apporte. C'est aussi, dans une perceptive plus large, l'opportunité de rapprocher des univers et des acteurs différents autour d'une collaboration au bénéfice du bien commun.

## **RÔLE ET DÉFINITION DU MÉCÉNAT**

Le mécénat est « un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

Il se traduit par le versement d'un don en numéraire, en nature ou en compétence, à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général. Si le bénéficiaire est éligible au mécénat déductible, le don ouvre droit, pour les donateurs, entreprises et particuliers, à certains avantages fiscaux.

Il existe trois types de mécénat :

- ¬ Le mécénat financier est un don numéraire, il représente le mécénat le plus pratiqué,
- ¬ Le mécénat de compétences est la mise à disposition de personnel à titre gracieux pendant leur temps de travail,
- ¬ Le mécénat en nature est le don de biens.

Au niveau local il permet d'acquérir une nouvelle source de financement, de développement de l'attractivité économique et sociale du territoire et de rassembler des acteurs autour d'un projet commun d'intérêt général.

#### **CADRE JURIDIQUE ET FISCAL**

Le mécénat inclut un dispositif fiscal de réduction d'impôt.

#### Le principe

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale :

- ¬ A 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature jusqu'à 2 millions d'euros de dons annuels ;
- ¬ A 40 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature au-delà de 2 millions d'euros de dons annuels (sauf exception).

#### L'éligibilité

L'éligibilité au mécénat des personnes publiques (Etat et collectivités locales) est admise par différents textes juridiques : « (...) les dons effectués par des personnes privées à des collectivités territoriales pour le financement de programmes ayant un des caractères mentionnés à l'article 200

précité pouvaient ouvrir droit à un avantage fiscal, toutes les conditions étant par ailleurs remplies » - Réponse ministérielle. Brottes, AN 8 août 2006, p. 8367, n° 91164.

La commune doit délibérer pour justifier l'acceptation des dons ouvrant droit à l'émission d'un reçu fiscal. La délibération doit :

- ¬ Décrire l'opération,
- ¬ Présenter son budget équilibré avec une estimation des recettes en don,
- ¬ Valider le mécénat et l'établissement d'un reçu par la commune.

#### **Les contreparties**

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup>août 2003, relative au « *mécénat, aux associations et aux fondations* », autorise le bénéficiaire à associer le nom du mécène versant à l'opération réalisée. L'ensemble de ces contreparties y compris en matière de communication sont accordées dans la limite d'un plafond de 25 % de l'apport du mécène.

En contrepartie de son soutien, la ville de Boissy-Saint-Léger accorde au mécène les avantages suivants :

- Invitation au pot d'ouverture de la manifestation
   La ville propose au mécène une invitation au pot d'ouverture de Boissy Plage qui aura lieu le mercredi 6 juillet à 12h au complexe sportif Marcel Laveau.
- ¬ Communication (sur demande écrite du mécène) sur Boissy Plage :

Type de support publicitaire	Durée	Montant mécénat requis
Diffusion sur les supports de communication de la ville (affiche, flyer, mobilier urbain avec apposition de votre logo).	7 semaines d'affichage	Dès 50 €
Emplacement et impression d'un panneau publicitaire alvéolaire 3 mm avec impression couleur de 90 cm x 150 cm (résistant aux U.V), affiché au pourtour du stade (RN19)	1 mois	Dès 811 €
	3 mois	Dès 2144 €
	6 mois	Dès 4144 €
	9 mois	Dès 6000 €
	12 mois	Dès 8000 €

NB : le coût restant à la ville pour la création de chaque panneau commandé par le mécène est de 36 € TTC.

#### **BUDGET PREVISIONNEL DE BOISSY PLAGE**

DÉPENSES		RECE	RECETTES	
Prestations sans contrat (aménagement	27 380 €	Ville de Boissy-	38 760 €	
plage, vérification eaux, etc.)	2/300€	Saint-Léger		
Contrat de service (spectacles, animations)	10 000 €	Mécènes	4 500 €	
Alimentation artistes	750 €			
Fournitures et petit équipement	1 300 €			
Publications (ajout communication)	2 000 €			
Tee-shirts	200 €			
Taxes	700 €			
TOTAL	43 260 €	TOTAL	43 260 €	

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont approuvé à l'unanimité la campagne de mécénat à l'occasion de Boissy Plage.

POINT N° 18: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER TOUTES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE BASKET 3X3 SUR LE COMPLEXE SPORTIF MAURICE PREAULT A PROXIMITE DU GYMNASE PAULE BAUDOUIN.

#### Rapporteur: M. Pierre CHAVINIER

Le basket dit 3x3 est une nouvelle discipline olympique depuis les jeux de Tokyo en 2020. Innovant dans ses pratiques et dans le l'objectif d'accompagner cette pratique émergeante, l'association Boissy-Basket-Ball, sollicite la commune pour construire des terrains de basket dit 3x3.

Par ailleurs, il est notable que les implantations par la collectivité de trois city-stades à la Haie-Griselle, dans le quartier Savereau et dans le quartier du Bois-Clary, constituent des investissements très utilisés par les administrés (jeunes, adultes, familles...). Ces toutes dernières années, la pratique du basket s'y est développée de manière croissante.

Enfin, l'inauguration prochaine du gymnase Paule Baudouin vient répondre aux attentes des boisséens dont les pratiques sportives ne cessent de se développer et de se diversifier. La parcelle vacante à l'ouest de celui-ci est disponible pour accueillir un équipement complémentaire à même de proposer aux habitants un complexe à la hauteur des besoins qui sont les leurs.

Fort de ce triple constat, la collectivité souhaite construire sur la parcelle suscitée quatre terrains de basket 3x3, disposés face-à-face afin d'autoriser la pratique historique du basket en deux terrains de 5x5. Le coût estimatif de l'équipement est évalué à 213 000 € HT.

La collectivité entend solliciter les différents financeurs possibles en particulier l'agence nationale du sport, le conseil régional, le conseil départemental, la fédération nationale de basket... Elle escompte réunir 80% du montant hors taxe du projet soit près de 170 000 € HT.

La commission des Affaires Generales - Finances - Ressources Humaines - Developpement economique - Intercommunalite a émis un avis favorable le 21 mars 2022.

Les membres du conseil présents et représentés ont autorisé à l'unanimité le maire à déposer toutes demandes de subventions pour la construction de quatre terrains de basket 3x3 sur le complexe sportif Maurice Préault à proximité du gymnase Paule Baudouin.

La séance est levée à 22h05.